



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2024



Sommaire

1	Les indicateurs techniques	3
1.1	Le territoire desservi.....	3
1.1.1	Présentation du périmètre.....	3
1.1.2	Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement.....	4
1.1.3	Description des limites territoriales de la compétence	5
1.1.4	Déchets pris en charge par le service.....	5
1.2	La prévention des déchets	8
1.2.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	8
1.2.2	Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2024.....	8
1.2.3	Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés	10
1.3	La collecte des déchets : organisation.....	14
1.3.1	Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	14
1.3.2	Organisation de la collecte en porte à porte	14
1.3.3	Fréquence de collecte.....	14
1.3.4	Focus sur les déchèteries	15
1.3.5	Evolution de l'organisation de la collecte	18
1.4	La collecte des déchets : bilan.....	18
1.5	Traitement des déchets : organisation	22
1.5.1	Localisation des unités de traitement existantes	22
1.5.2	Nature des traitements	26
1.6	Le traitement des déchets : bilan	29
1.6.1	Capacité et tonnages traités	29
1.6.2	Refus de tri	30
1.7	Impact environnemental et impact sanitaire	31
1.7.1	Indicateur kilométrique	31
1.7.2	Bilan gaz à effet de serre 2024 – compétence déchets.....	31
1.8	La concertation et la gouvernance	33
1.8.1	Supports d'information.....	33
1.8.2	Mon portail déchets : un outil pour suivre la gestion de ses déchets et sa facturation.	33
1.8.3	Animations et sensibilisation.....	34
2	Les indicateurs économique et financiers.....	35
2.1	Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets.....	35
2.1.1	Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets	35
2.1.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	35
2.2	Budget, coût du service et financement	41
2.2.1	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	41
2.2.2	Le coût aidé du service public	43
2.2.3	Le financement du service public	44
2.3	Structure des coûts	46

2.3.1	La nature des charges	46
2.3.2	La nature des produits	47
2.3.3	La répartition des charges, des produits et du financement	48
2.4	Coût des différents flux de déchets	49
2.4.1	La part relative des flux dans le coût du service public	49
2.4.2	Le coût des différents flux ramenés à la tonne	50
	Liste des annexes	52
	Annexe n°1 : Revue de presse sur les actions de prévention et de gestion des déchets	53
	Annexe n°2 : jours et heures d'ouverture des déchèteries	63
	Annexe n°3 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux	64

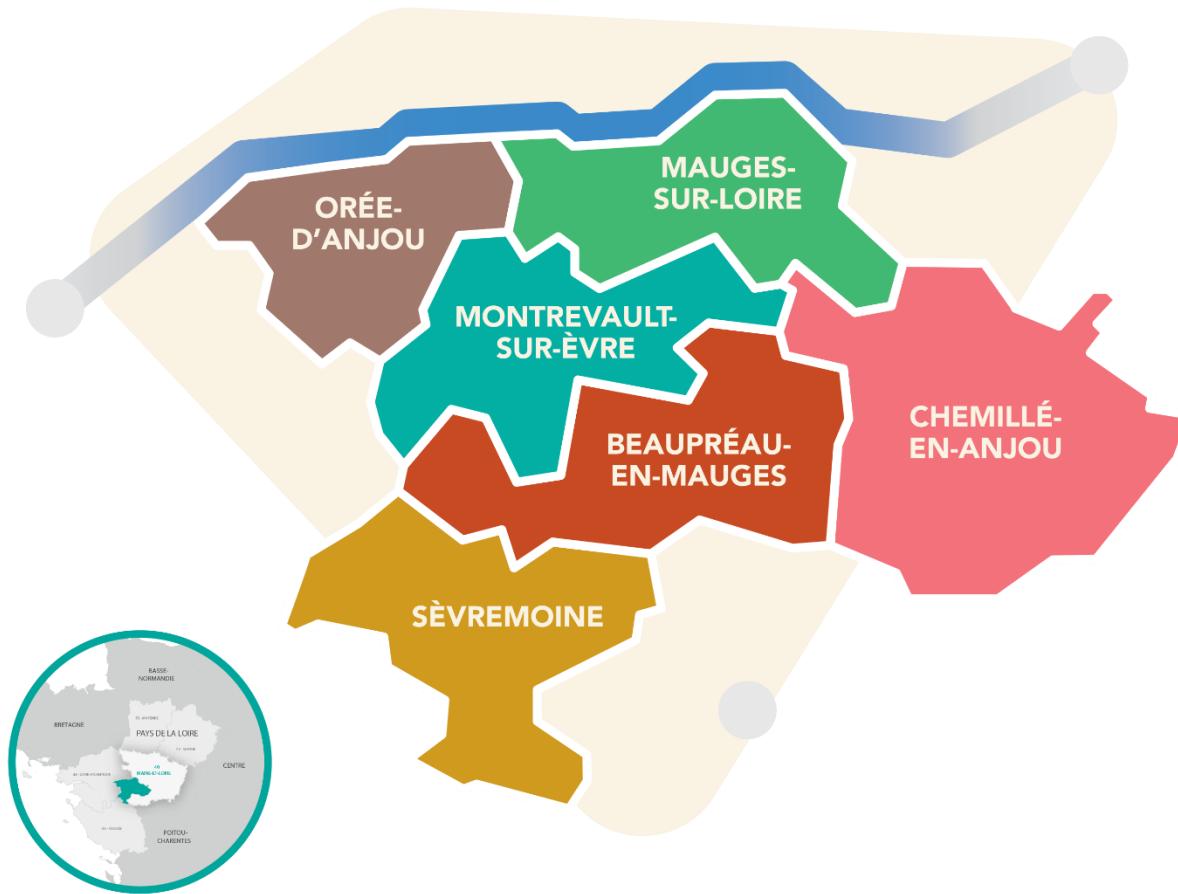
Préambule

Conformément au code général de collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

1 Les indicateurs techniques

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



La population 2024 (population légale 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024) de Mauges Communauté est composée de 121 626 habitants (référence population municipale – données INSEE).

Le service est réalisé pour 51 616 ménages et 2 693 producteurs de déchets assimilés (bâtiments publics, associations, entreprises, ...) – données issues du logiciel de gestion de la redevance incitative.

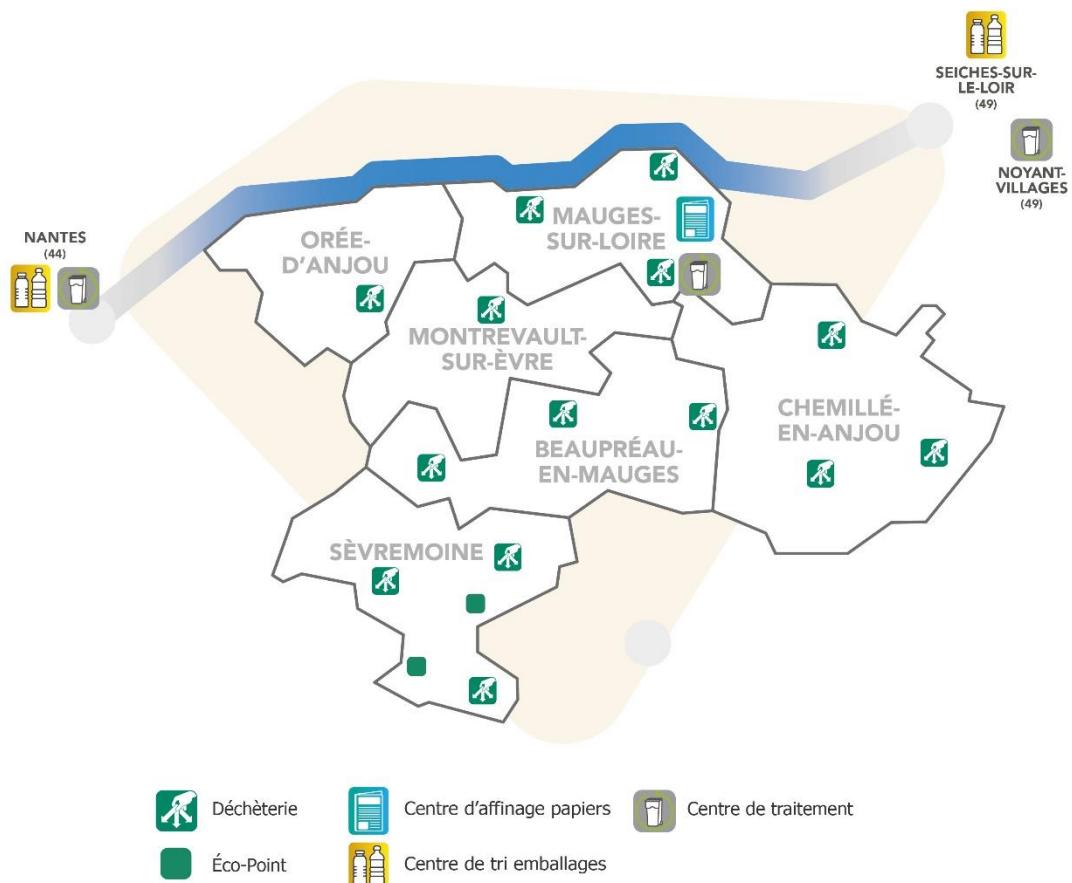
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement

Un schéma unique de collecte, validé en 2017, est en œuvre sur le territoire :



Le traitement des déchets est présenté sur la carte ci-dessous :

LE TRAITEMENT



1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Mauges Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle délègue au syndicat mixte Valor3e la compétence traitement des ordures ménagères et la compétence traitement des déchets recyclables issus de la collecte selective (délibération C2016-10-19-15 du 19 octobre 2016).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Valor3e prend à sa charge le transfert des flux ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables.

Une étude sur l'évolution des compétences du syndicat mixte Valor3e est en cours. Elle découle d'une recommandation formulée par la Chambre Régionale des Comptes lors d'un contrôle réalisé en 2020. La recommandation n°10 préconise de « Réexaminer la répartition de la compétence traitement avec Valor3e pour respecter l'article L. 2224-13 du CGCT ». Après plusieurs réunions de travail entre le syndicat et ses EPCI adhérents, le Comité syndical du syndicat mixte Valor3e a émis un avis favorable pour le transfert du transport et du traitement de tous les flux avec la revente de matériaux. Ce choix a été conforté par les EPCI adhérents avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2024 pour la partie charge de transfert et traitement. La partie recette, vente matière et soutiens éco-organismes le sera au 1^{er} janvier 2025.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

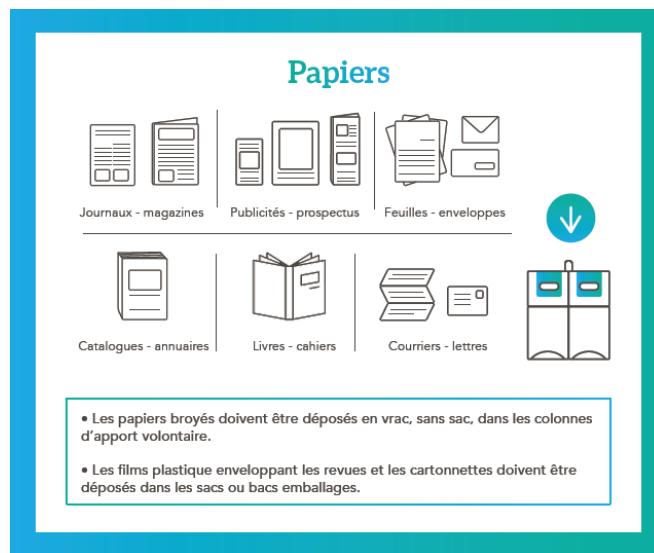
Mauges Communauté met en œuvre les équipements et les services pour les déchets issus de la collecte des déchets des ménages. Certains déchets assimilés sont aussi pris en charge. Il s'agit de déchets produits par d'autres producteurs (entreprises, professionnels, administrations, associations, etc.) et qui peuvent être collectés et traités sans sujétions particulières.

Le service gestion des déchets prend en charge les déchets suivants :

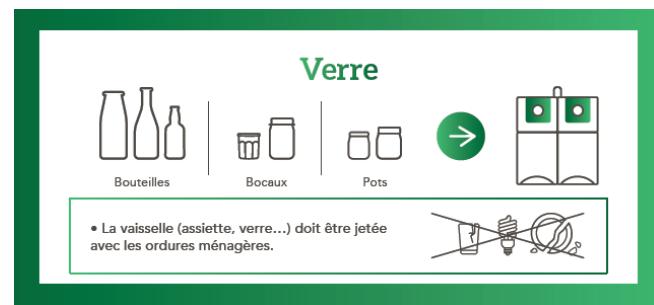
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Emballages ménagers :



- Papiers :



- Verre :



- Catégories de déchets acceptés en déchèteries :



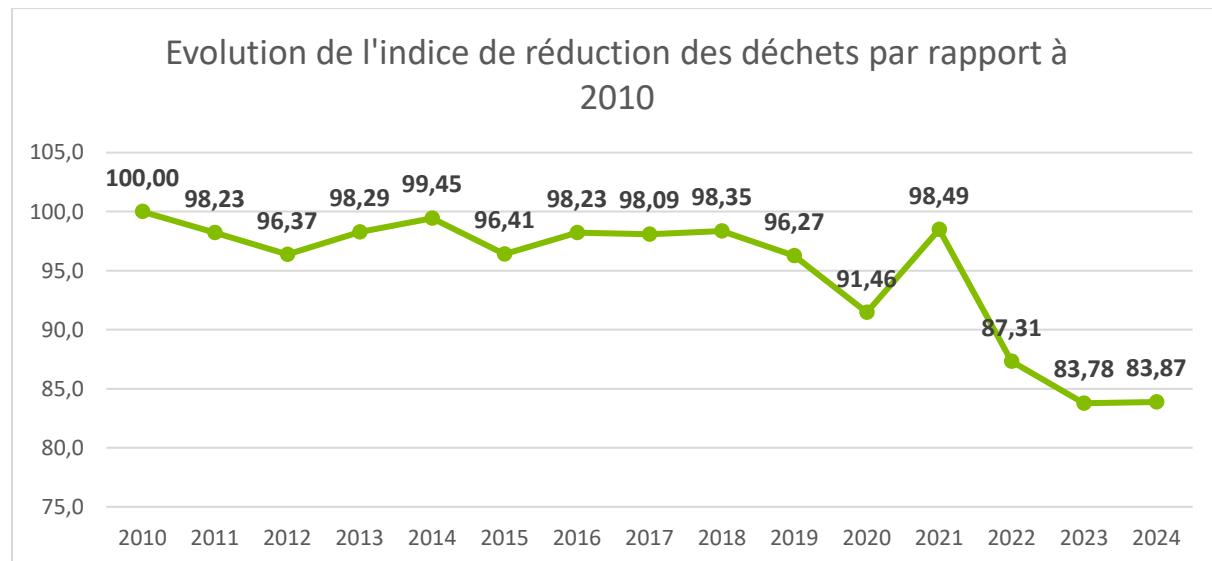
Depuis le 1^{er} juin 2023, de nouvelles consignes pour le tri du bois traité sont en place (parquet flottant et palettes peintes acceptés) et la collecte des Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ), Articles de Sports et Loisirs (ASL) et jeux/jouets sur les déchèteries principales est effective sur certaines déchèteries. Cela permet d'augmenter la valorisation des déchets.

1.2 La prévention des déchets

1.2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

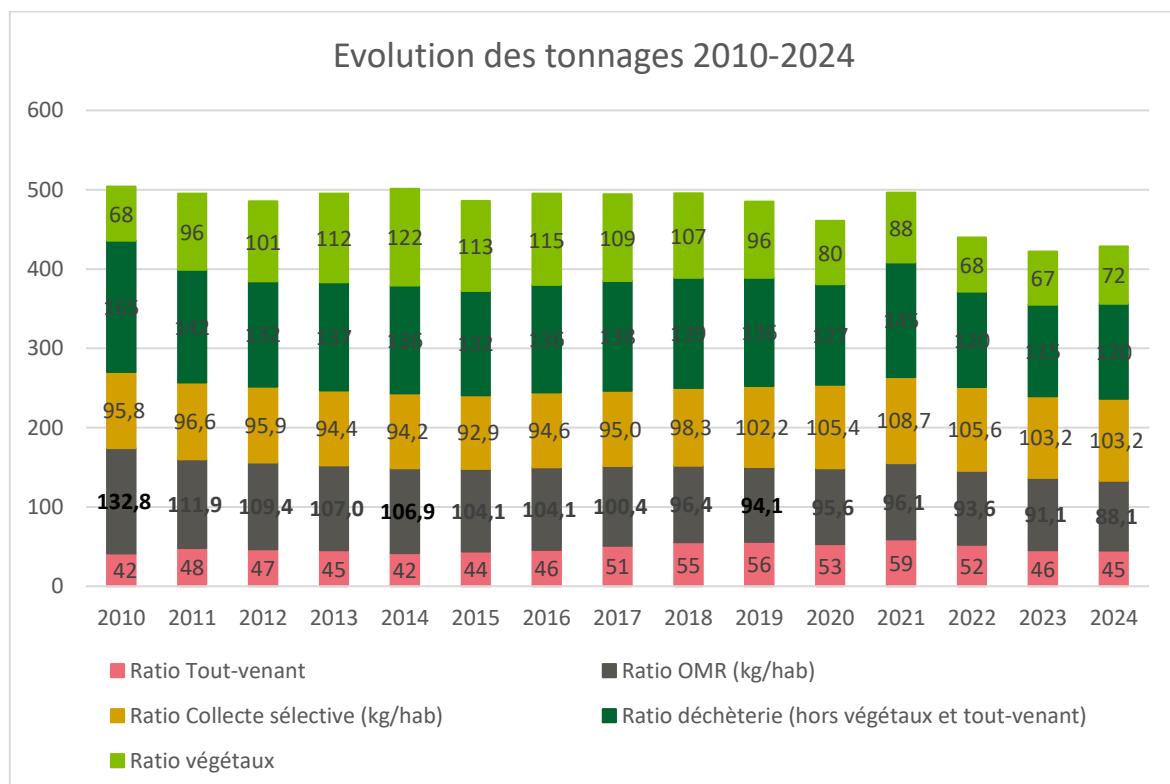
Depuis 2010, des actions en faveur de la prévention des déchets sur le territoire sont menées.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des actions de prévention sur la production de déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab.).



La loi n° 2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, fixe comme objectif de réduire de 15 % la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030. Depuis 2023, Mauges Communauté, atteint l'objectif avec plus de 16% de réduction de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2024.

1.2.2 Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2024



Les éléments présentés dans ce rapport montrent l'évolution sur 14 ans des grands flux de déchets collectés par la collectivité. Ils permettent d'analyser comment la collectivité a progressé pour atteindre et dépasser l'objectif d'une baisse de 15 % entre 2010 et 2030.

Les tendances :

- Les **ordures ménagères résiduelles** opèrent une baisse quasi constante depuis 2010. C'est encore le cas en 2024 avec un ratio de 88 kg/hab. Les effets conjugués, dès 2011, de la redevance incitative avec passage de la collecte en porte à porte tous les quinze jours, associés à des actions de prévention telles que la mise à disposition de composteurs ou l'extension des consignes de tri en 2017, sont autant de facteurs de réduction de ce flux. L'obligation du tri à la sources des biodéchets, au 1^{er} janvier 2024, est également un facteur de réduction. ;
- La **collecte sélective** (emballages, verre et papier) stagne voire baisse de 2010 à 2015, puis remonte significativement à partir de la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2017. Depuis 2022, elle amorce de nouveau une baisse due à la chute continue de la collecte du papier malgré l'augmentation continue du flux emballages ;
- Le flux des **végétaux** accueilli en déchèteries augmente significativement à partir de 2011, date d'interdiction préfectorale du brûlage des déchets verts. Le pic est atteint en 2014 avec 122 kg/hab. puis dès 2014, opère une baisse constante. S'il devient, pendant 7 ans (de 2013 à 2019) le tonnage le plus important collecté par la collectivité, il reprend sa place de second depuis 2020. Les actions de prévention et d'accompagnement semblent efficaces ; l'été caniculaire de 2022 a aussi participé à cette baisse. En 2023, avec 67 kg/hab. ; pour la première fois en 13 ans, le ratio des végétaux par habitant est en dessous de celui de 2010. En 2024, il remonte pour la première fois depuis 10 ans à 72 kg/hab. La météo très pluvieuse de l'année 2024 participe certainement à cette augmentation ;
- Le flux **tout-venant** est à regarder de près car il est le seul encore enfoui sans pré-traitement. Or, il augmente significativement sur la décennie 2010-2020. Un des facteurs d'augmentation est à imputer à la restriction des consignes de tri des gravats ; A partir de 2022 il opère une baisse le ramenant au niveau de l'année 2017 ; En 2023 et 2024, la baisse continue sa progression avec un ratio de 45 kg/hab. en 2024. La mise en place des nouvelles REP jeux et jouet, objets de la maison et bricolage porte ses fruits ;
- Les flux apportés en **déchèteries**, oscillaient entre 280 et 300 kg/hab. entre 2010 et 2021. À partir de 2023, la somme de ces flux baisse significativement. En 2024, la somme des flux collectés en déchèterie augmente sensiblement de 3kg/hab. La baisse significative des flux collectés en déchèterie depuis 2022 peut être imputée à l'évolution des principes de la redevance qui ont incité les habitants à gérer différemment les déchets qu'ils apportaient en déchèterie. En effet, depuis le 1^{er} mai 2022, 9 passages en déchèteries sont inclus dans le forfait d'accès au service et les passages supplémentaires sont facturés via des tranches progressives.

Les fondations sont en place pour permettre la baisse continue des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) au cours des prochaines années. L'ensemble du processus est décrit dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026.

Des éléments d'analyses complémentaires sont présentés au paragraphe « 1.4 Collecte des déchets, bilans ».

1.2.3 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

1.2.3.1 Le plan d'action économie circulaire continue son déploiement

> Les animations territoriales dédiées à l'Économie Circulaire

L'animation territoriale sur l'économie circulaire en 2024 a été recentrée et concentrée sur des dispositifs phares et déjà engagés par la collectivité.

Début 2024, Mauges Communauté a lancé un parcours d'accompagnement à la décarbonation et à la transition écologique des entreprises, en partenariat avec Mission Change et l'ADEME. L'objectif de cette démarche était de proposer une offre d'accompagnement complète auprès des entreprises du territoire pour faire un état des lieux de leurs enjeux et établir une feuille de route. 7 entreprises du territoire ont ainsi été accompagnées au cours de 4 journées collectives. Lors de la journée collective du 3 décembre 2024, les entreprises ont présenté leur feuille de route respective et fait un retour très positif sur l'accompagnement passé.

Dans le cadre du partenariat avec l'ADECC, deux nouvelles collectes de D3E ont été organisées sur des zones d'activités à La Pommeraye, Mauges-sur-Loire, et à Beaupréau, Beaupreau-en-Mauges. Pour ces collectes, l'entreprise TRIS, basée à St-Pierre-Montlimart, Montrevault-sur-Evre, a été retenue comme prestataire.

> La montée en puissance de Synergie

Véritable lieu démonstrateur de la politique Economie Circulaire de Mauges Communauté, Synergie a connu en 2024 une forte croissance d'activité.

Il y a tout d'abord l'ouverture de la matériauthèque sur le site de Synergie puis l'ouverture de l'Atelier de Transformation Numérique (ATN) et enfin, l'arrivée des Compagnons du devoir dans le cadre de Deffinov. Les équipements de l'ATN ont été livrées au printemps 2024. Le coordinateur de la formation en charge de cet ATN, recruté par les Compagnons du Devoir, est arrivé sur Synergie en septembre. Des portes ouvertes ont été organisées pour faire la promotion de ce nouvel outil auprès des entreprises. En octobre les premières formations en lien avec cet ATN ont débuté. Courant novembre et décembre, ce sont les équipements et les outils pour les ateliers Bois qui ont été livrées. En parallèle, Mauges Communauté a travaillé avec les compagnons du devoir pour approfondir l'intégration de projets en économie circulaire dans le cadre des formations proposées à Synergie.

Un nouveau Showroom de l'Economie Circulaire

Depuis la fin d'année 2023, Mauges Communauté était en réflexion sur la création d'un showroom de l'Economie Circulaire avec plusieurs entreprises et partenaires impliquées sur Synergie. Début 2024, Mauges Communauté a souhaité structurer cette réflexion pour essayer de concrétiser ce projet.

Plusieurs groupes de travail ont été réunis avec des partenaires comme l'ADECC, Echobat, l'IRESA, la CMA, la CCI ou encore des entreprises comme Les Grands Bois ou Siléo. Ces groupes de travail ont permis de faire émerger le concept de showroom de l'Economie Circulaire avec pour objectif de rendre concret l'Economie Circulaire afin d'accélérer la transition vers des modèles de production et de consommation plus soutenables et vertueux. Ce showroom proposerait ainsi des solutions concrètes et des parcours de transformation pour des entreprises mais aussi pour le grand public.

Courant février, Mauges Communauté a répondu à l'appel à projets « Economie Circulaire » de la région Pays de la Loire pour financer ce projet de showroom. En juillet, le projet a obtenu un financement de 77 500 €. Ce soutien a permis de conforter la Communauté d'Agglomération et de mobiliser davantage ses partenaires. Courant juin, Mauges Communauté a fait appel à un scénographe pour la concrétisation et le design du projet. En parallèle, la communauté d'agglomération a poursuivi ses échanges avec les entreprises (ERAM, Humeau-Beaupréau, Brangeon, Mulliez-Flory, Société Choletaise de Fabrication, Alise) pour questionner leur intérêt vis-à-vis de ce projet et construire avec elles le contenu du showroom.

Plusieurs modules ont été achetés à la ressourcerie Culturelle de Montaigu à l'été 2024 et un premier travail de conception a pu être réalisé par Menu Détail et l'entreprise Les Grands Bois pour imaginer une

V0 du showroom avec un premier pôle autour de la filière textile. Cette première version a pu être livrée et présentée lors de l'évènement du 9 octobre 2024 « Transition, les Mauges en action », dévoilant ainsi l'ambition du projet à de nouvelles entreprises et autres partenaires.

Un projet structurant et prioritaire pour 2025

Lors de la fin d'année 2024, les premiers modules du showroom ont pu être testé avec des groupes d'étudiants, notamment pour les appréhender en tant que supports d'animation. Un travail important a été ensuite réalisé par Mauges Communauté pour affiner le contenu et la suite du projet qui constituera une réelle priorité de la politique Economie Circulaire de la collectivité en 2025.

> L'évènement « Transition, les Mauges en action »

Le 9 octobre 2024, Mauges Communauté a organisé la journée des transitions écologiques dans l'objectif de réaliser un bilan mi-parcours des plans de transition écologiques. Les membres de la Commission Consultative d'évaluation et de suivi du PLPDMA et du plan Economie Circulaire ont été conviés en même temps que d'autres partenaires associatifs, institutionnels et issus du monde économique, à participer à la réflexion autour d'actions identifiées à enjeux. Cette journée a mobilisé 160 participants.

1.2.3.2 Le plan local de prévention des déchets 2021-2026 en vitesse de croisière

> L'équipe prévention des déchets est en place

Les moyens humains dédiés au Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sont déployés. Les animations scolaires et grand public se développent avec l'adaptation d'animations scolaires existantes, la création de nouvelles animations, de stands thématiques d'interventions auprès de groupes constitués ainsi que les interventions dans les déchèteries pour se rendre au plus près des habitants et les sensibiliser à la gestion des déchets. Les chiffres clés sont présentés au chapitre : 1.8.3 Animation et sensibilisation.

> Le service en ordre de marche pour répondre à l'obligation du tri à la source des biodéchets

Compostage individuel :

Dès le début de l'année, Mauges communauté a répondu à la forte demande de composteurs individuels. Plus de 1 300 composteurs ont été distribués en 2024, soit le double par rapport à 2023. Les agentes en charge de la prévention des déchets ont pu sensibiliser les habitants sur les biodéchets au moment du retrait des composteurs.

Compostage partagé :

Le partenaire, Label verte, a accompagné la mise en place de 11 nouveaux sites de compostage partagé en 2024. Plus de 30 sites de compostage étaient encore en projet fin 2024.

Depuis 2017, ce sont :

- **32 sites de compostage partagé en pied d'immeubles ou en quartiers**
- **36 sites de compostage autonome en établissement**
- **53 sites** sont déjà autonomes, soit **77,9 %** des sites
- **31 communes déléguées sont équipées de composteurs** : Beaupréau, Bourgneuf-en-Mauges, Bouzillé, Champtocéaux, Chanzeaux, Chemillé, Drain, Gesté, Jallais, La-Chapelle-Saint-Florent, La-Chapelle-du-Genêt, La Jumelliére, La Pommeraye, La Varenne, Le Fief-Sauvin, Le Puiset Doré, Liré, Melay, Montjean-sur-Loire, Roussay, Saint-André-de-la-Marche, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Saint-Lézin, Saint-Macaire-en-Mauges, Saint-Pierre-Montlimart, Saint-Rémy-en-Mauges, Torfou, Valanjou, Villedieu-la-Blouère.
- **1 081 foyers rencontrés/sensibilisés**
- **286 foyers participant** à l'opération. D'autres foyers participent certainement mais ne se sont pas manifestés auprès de Mauges Communauté ou de Label Verte.
- **105 référent(e)s compost** sont impliqué(e)s dans l'opération
- **79 tonnes de biodéchets par an** sont détournées de la collecte des OM.

La communauté d'agglomération adhère, pour la deuxième année, au Réseau Compost Citoyen, association française qui fait la promotion de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets, via le compostage sous toutes ses formes.

Concernant la valorisation des déchets végétaux, Mauges Communauté poursuit la réalisation de son plan de prévention, en coordination avec les communes pour les accompagner à mieux vers la valoriser de leurs végétaux. 4 temps forts ont été organisés dans 4 communes des Mauges avec le CPIE Loire Anjou :

- Janvier 2024 à Mauges sur Loire : Démonstration de matériel de broyage ;
- Avril 2024 à Montrevault sur Evre : Gestion des noues ;
- Juillet 2024 à Orée d'Anjou : Gestion de la flore spontanée et des cimetières ;
- Octobre 2024 à Chemillé en Anjou : Gestion des haies en bord de route et des chemins.

> **Les partenariats continuent**

Le partenariat avec les associations de broyage continue. Deux réunions de concertations ont été organisées en mars et octobre 2024 animées par le CPIE Loire Anjou. Une opération de démonstration de broyage en déchèterie a été organisée en mars 2024. Elle a mobilisé 8 associations. 12 demi-journées de broyage ont été proposées aux habitants. La majorité des opérations de broyage a été organisée en dehors des déchèteries.

6 Repair cafés sont actifs sur le territoire. Animés par des centres sociaux ou des associations d'habitants, Mauges Communauté les soutient (communication, accompagnement dans les projets). Fin 2023, ils ont manifesté le besoin d'avoir accès aux déchèteries du territoire pour récupérer des objets déposés pouvant leur servir en réparation. Après étude, les élus ont validé la possibilité de leur donner accès aux déchèteries via la signature d'une convention de partenariat fixant les droits et obligations de chacune des parties. 3 structures ont signé cette convention. Elles peuvent ainsi se rendre à la déchèterie pour trouver les matériaux utiles à leurs ateliers.

Les autres partenariats continuent notamment au travers de l'appel à projets transition écologique.

> **Déploiement d'actions dédiées aux professionnels**

Les actions dédiées aux professionnels sont maintenant structurées au sein de l'équipe collecte et recyclage des déchets. L'équipe s'approprie les enjeux dédiés aux déchets assimilés des professionnels et notamment l'enjeu généralisation du tri à la source des biodéchets, lié à la loi AGEC du 10 février 2020.

> **Appel à projets transversal Transition écologique**

En collaboration avec les services développement économique et stratégie écologique et animation territoriale, le service a construit un appel à projets transition écologique.

34 lauréats ont été désignés début 2023. Ces projets sont dédiés à la sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique : mobilité, économie circulaire, sensibilisation à la réduction des déchets, éco événements, ... les lauréats déplient leurs projets en 2024.

En octobre 2024, les services des Mauges Communauté lancent un 2^{ème} appel à projets transition. Plus de 70 dossiers ont été déposés.



> L'action éco-événement s'enrichit

Le service continue d'explorer le thème des éco-événements notamment en s'appuyant sur l'expertise du CPIE Loire Anjou, lauréat de l'appel à projets Transition écologique.

Le service anime un groupe de travail Mauges Communauté – Communes dédié aux éco évènements. Une page internet dédiée aux éco-événement est en construction. Le groupe de travail planche sur l'organisation de prêts des supports de tri des déchets à l'échelle de chaque commune.

Extraits de la revue de presse sur les actions de prévention de la production des déchets sont présentés en annexe n°1.

1.3 La collecte des déchets : organisation

1.3.1 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Mauges Communauté met à disposition des usagers différents équipements afin de leur faciliter le tri et la présentation de leurs déchets à la collecte.

	Papier	Verre	Déchèterie	Ordures ménagères	Emballages
Nombre de contenants disponibles	257**	311**	14 déchèteries*** et 2 éco-points	15**	9****
Type de contenant	Colonne	Colonne	/	Colonne	Bacs collectifs
Ratio nombre de contenants par habitant	1 pour 473	1 pour 391	1 pour 7 600	1 pour 72	1 pour 42
Tonnage collecté	1661 t*	5 831 t	28 127 t	98 t	Non connu car collecté avec flux porte à porte

* Ce tonnage inclut les collectes des papiers dans les écoles - 70 tonnes

** Comportant les contenants sur sites privés

***fermeture de 3 sites au 31 mars 2024 et ouverture d'un nouveau au 1er avril 2024

****déployés en novembre 2024

Les 15 colonnes ordures ménagères sont mises à disposition de 434 foyers et assimilés. Les 9 bacs collectifs à emballages sont mis à disposition de 152 foyers. L'expérimentation de collecte en bac collectif est détaillé dans le chapitre 1.3.5 de ce rapport.

1.3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

1.3.2.1 Spécification de la collecte

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	
Contenants	Bacs gris	Bacs jaunes	Sacs jaunes
Population desservie (données issues du logiciel GESBAC)	128 559	86 216	42 343*
Tonnage annuel	10 610 t	3 284 t	1 777 t
Distance parcourue	355 836 km**		

* Ce chiffre est la différence entre la population desservie en bacs d'ordures ménagères et en bacs jaunes

** les kilométrages des véhicules bi-compartimentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

1.3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non-ménages

Il n'existe pas de seuil pour la collecte des déchets assimilés des producteurs non-ménages.

1.3.3 Fréquence de collecte

Mauges Communauté bénéficie d'une dérogation préfectorale pour assurer une collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles. Cette dérogation a été renouvelée en 2021 (Arrêté DIDD 2021 n°32). Elle est accordée jusqu'au 31 décembre 2027.

Les flux en porte à porte (ordures ménagères résiduelles et emballages) sont collectés tous les quinze jours. Les déchets de certains professionnels peuvent être collectés toutes les semaines si cette production le nécessite.

La fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire ou des flux en déchèteries est variable et est définie pour permettre d'anticiper tous débordements.

1.3.4 Focus sur les déchèteries

1.3.4.1 Jours et heures d'ouverture



Au début de l'année 2024, le territoire comportait 16 déchèteries et 2 éco-points accessibles aux particuliers. Au 1^{er} avril 2024, 3 sites ont fermés (Bégrolles-en-Mauges, Jallais (ancien site) et La Poitevinière). Une nouvelle déchèterie a été mise en service à Jallais.

10 sites sur les 16 sites sont accessibles aux professionnels depuis le 1^{er} novembre 2019, en contrepartie du paiement de leurs dépôts.

Les jours et heures d'ouverture sont présentés dans l'annexe n°2.

1.3.4.2 Fréquentation des déchèteries

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fréquentations en déchèteries depuis 2017 :

Déchèteries	Années							
	2017	2018	2019	2020*	2021	2022	2023	2024
Beaupréau	49 519	48 483	58 846	23 319	34 323	39 630	25 410	26 328
Bégrolles-en-Mauges	7 581	7 256	6 896	6 057	6 724	8 888	4 324	965
Bourgneuf-en-Mauges	9 633	9 908	12 660	3 554	5 752	5 978	3 809	4 071
Gesté	19 704	19 100	21 904	9 184	9 994	13 582	7 296	7 398
Jallais	13 053	12 099	13 742	5 377	7 137	8 830	5 031	10 251
La Jumellière	7 953	7 896	7 879	4 981	4 959	4 460	3 107	9 190
La Poitevinière	8 815	7 951	8 975	4 286	5 714	6 660	3 730	2 856
Le Fief-Sauvin	6 937	6 745	7 151	4 420	2 341			
Le Longeron	14 558	13 729	9 102	6 750	7 929	11 567	5 720	6 378
Melay	52 373	54 713	58 216	35 280	37 681	41 927	26 678	27 256
Montjean-sur-Loire	45 284	41 913	28 329	17 915	23 375	30 926	17 039	17 453
Roussay	3 535	3 470	4 347	1 479	1 463	1 943	1 226	942
Saint-Florent-le-Vieil	25 468	27 393	19 511	11 017	15 777	23 038	9 965	9 840
Saint-Germain-sur-Moine	30 001	25 704	17 469	12 450	18 586	22 417	11 735	12 598
Saint-Laurent-des-Autels	82 558	38 170	40 038	36 709	48 028	67 856	34 161	33 754
Saint-Macaire-en-Mauges	58 702	49 275	46 627	29 407	36 707	30 281	26 374	28 332
Saint-Pierre-Montlimart	39 462	49 381	47 202	34 432	15 269	39 608	19 641	19 855
Torfou	5 241	5 165	6 157	2 062	2 313	2 748	1 542	1 099
Valanjou	7 814	8 065	7 707	4 691	3 857	3 788	2 962	2 815
Total	488 191	436 416	422 758	253 370	287 929	364 127	209 750	213 050

*L'année 2020 n'est pas représentative car les sites ont fermé 1,5 mois ou 2,5 mois

Les fréquentations diminuent de manière générale depuis plusieurs années, mais les chargements sont de plus en plus conséquents (optimisation des passages). Les données 2022 comportent des imprécisions dues à des dysfonctionnements du contrôle d'accès.

1.3.4.3 Optimisation des déchèteries

Le projet d'optimisation des déchèteries, acté par le Conseil Communautaire du 6 juillet 2017 (délibération C2017-07-06-12), s'est poursuivi en 2024 avec la mise en service de la nouvelle déchèterie de Jallais le 1^{er} avril 2024. Cette ouverture de site a déclenché la fermeture des sites de La Poitevinière, Bégrolles-en-Mauges et l'ancien site de Jallais. La Maitrise d'œuvre a démarré pour la création de la future déchèterie de Saint-André-de-la-Marche, Sèvremoine.

Concernant la réhabilitation de la déchèterie de Melay, Chemillé-en-Anjou, ce projet a été suspendu en 2020, considérant que le montant de la réhabilitation était très conséquent. Les échanges avec les nouveaux élus ont permis de réaffirmer le maintien et donc la réhabilitation de ce site. Ainsi, la maitrise d'ouvrage a repris en février 2021. Les travaux pour ce site sont envisagés courant 2025.

A l'heure actuelle, seules les déchèteries de St-Laurent-des-Autels à Orée-d'Anjou et de Saint-Pierre-Montlimart à Montrevault-sur-Èvre et Jallais, Beaupréau-en-Mauges ont été réhabilitées.

Les travaux de construction de la nouvelle déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine à Sèvremoine ont débuté fin juin 2024 pour une ouverture au 1^{er} mai 2025.

1.3.4.4 Contrôle d'accès en déchèteries

Rappel des objectifs du contrôle d'accès :

- Fluidifier la circulation sur les sites ;
- Mettre fin aux manœuvres dangereuses ;
- Améliorer l'accueil et favoriser le tri ;
- Réduire les déplacements ;

- Réserver l'accès des déchèteries aux habitants du territoire.

Depuis le 1^{er} août 2020, chaque foyer inscrit au service déchets de Mauges Communauté dispose d'une carte d'accès. Cette carte est utilisable sur toutes les déchèteries du territoire.

En 2021, le contrôle d'accès est déployé sur tous les sites de Mauges Communauté y compris les éco-points. Tous les usagers de Mauges Communauté disposaient de 18 passages par année civile en déchèteries.

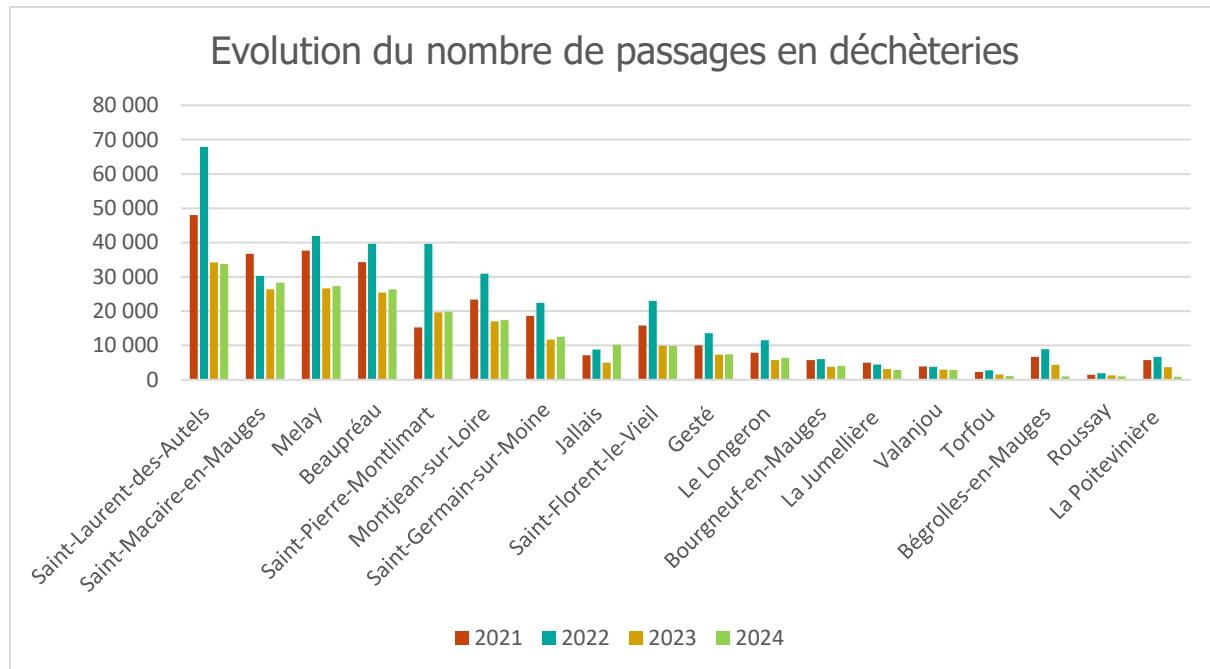
Afin de faire comprendre aux usagers que le service de la déchèterie représente une charge et de les inciter à réduire les quantités de déchets produites, une évolution du principe d'accès aux déchèteries a été délibéré le 20 octobre 2021 pour une application à partir du 1^{er} mai 2022.

Ainsi, les 9 premiers passages en déchèteries sont inclus dans le forfait d'accès au service. Les passages suivants sont facturés en fonction de deux tranches différentes (tarifs applicables au 1^{er} mai 2024) :

- Du 10^{ème} au 15^{ème} passage : 5,76 € HT soit 6,34 € TTC le passage (
- Au-delà du 16^{ème} passage : 8,63 € HT soit 9,49 € TTC le passage

Au-delà des 9 passages, plus besoin de faire une demande de passages supplémentaires, les dépôts sont libres et sont facturés selon la grille tarifaire. Des solutions alternatives à l'apport en déchèteries ont été proposées (utilisation des colonnes d'apport volontaire présentes dans les communes pour les flux verre et papier, valorisation des végétaux in situ par le broyage ou le compostage, valorisation du don ou de la vente d'objets de seconde main, ...)

Evolution du nombre de passages depuis la mise en place du contrôle d'accès :



En 2024, les sites de Bégrolles-en-Mauges, La Poitevinière et l'ancienne de Jallais ont fermé le 1^{er} avril.

1.3.4.5 Accueil des professionnels en déchèterie

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les professionnels ont accès à 9 déchèteries de Mauges Communauté : Beaupréau, Le Longeron, Melay, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Macaire-en-Mauges et Saint-Pierre-Montlimart. Depuis le 1^{er} avril 2024, la nouvelle déchèterie de Jallais accueille également les professionnels.

Les apports en déchèteries sont comptabilisés par m³ déposé. Le prix du m³ varie de 0 € à 22,70 € HT/m³ en fonction des matières déposées.

Le volume minimum facturé est de 1m³. Les professionnels sont eux aussi sensibiliser à réduire leurs passages en déchèteries. Près de 700 professionnels utilisent le service des déchèteries.

La mise en place du nouveau principe de facturation au 1^{er} mai 2022 ne permet plus de dissocier la part de facturation du service de déchèterie auprès des professionnels.

1.3.5 Evolution de l'organisation de la collecte

Il n'y a pas eu d'évolution majeure sur l'organisation de la collecte en 2024.

Toutefois une expérimentation est en cours sur le territoire de Mauges Communauté. Des bacs collectifs de capacité 2,2 m³ ont été mis en place sur 3 sites.

- 9 bacs collectifs pour les emballages
- 1 bac collectif pour les ordures ménagères

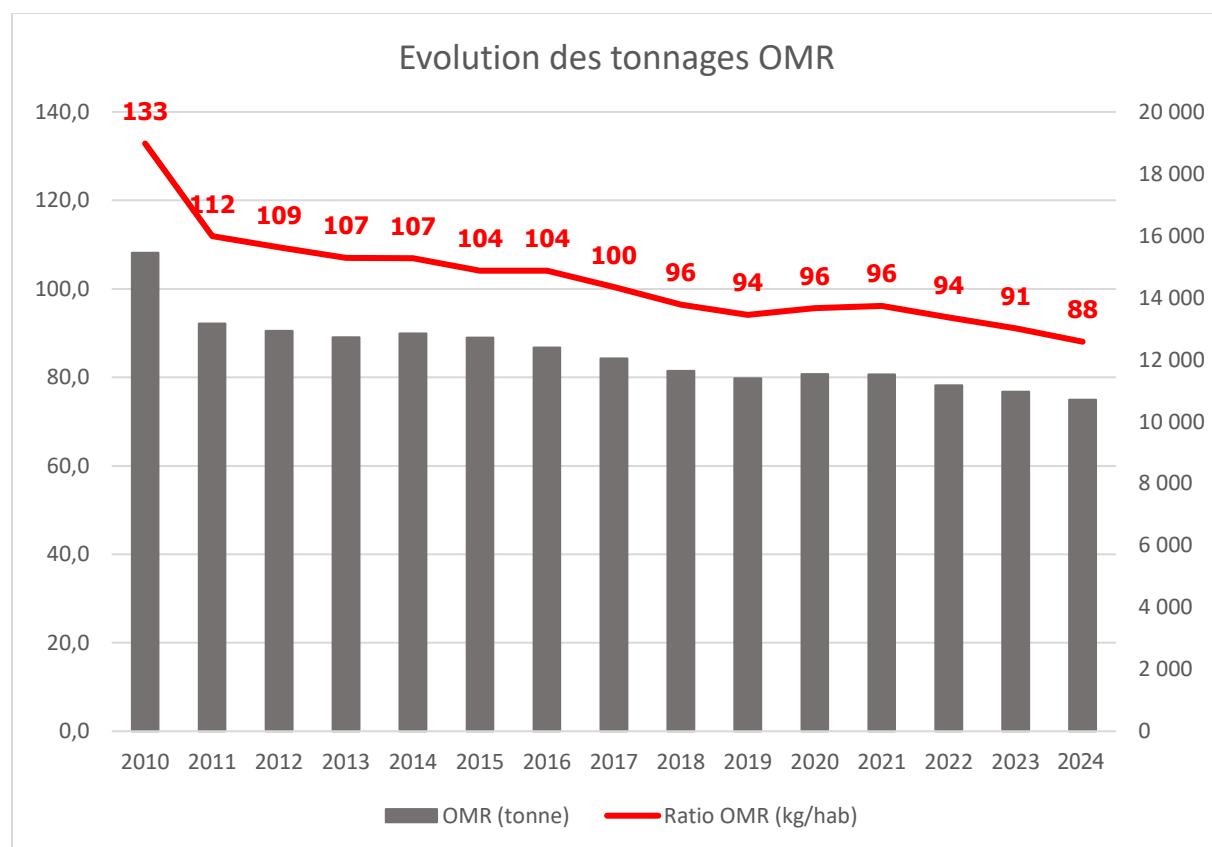
Ces bacs sont équipés de contrôle d'accès afin d'en limiter l'accès aux seuls riverains habitants le secteur dédié. En fonction des sites, cette mise en place répond à des problématiques de sacs jaunes errants sur la voie publique ou d'accès des camions de collecte en porte à porte.

Les bacs sont équipés de collarette pointe diamant, ce qui leur permet d'être collectés avec le même camion que celui des bacs individuels, permettant ainsi d'être pris sur les tournées déjà existantes.

1.4 La collecte des déchets : bilan

Le flux des déchets assimilés n'est pas distinct du flux des déchets ménagers car ils ne sont pas collectés séparément.

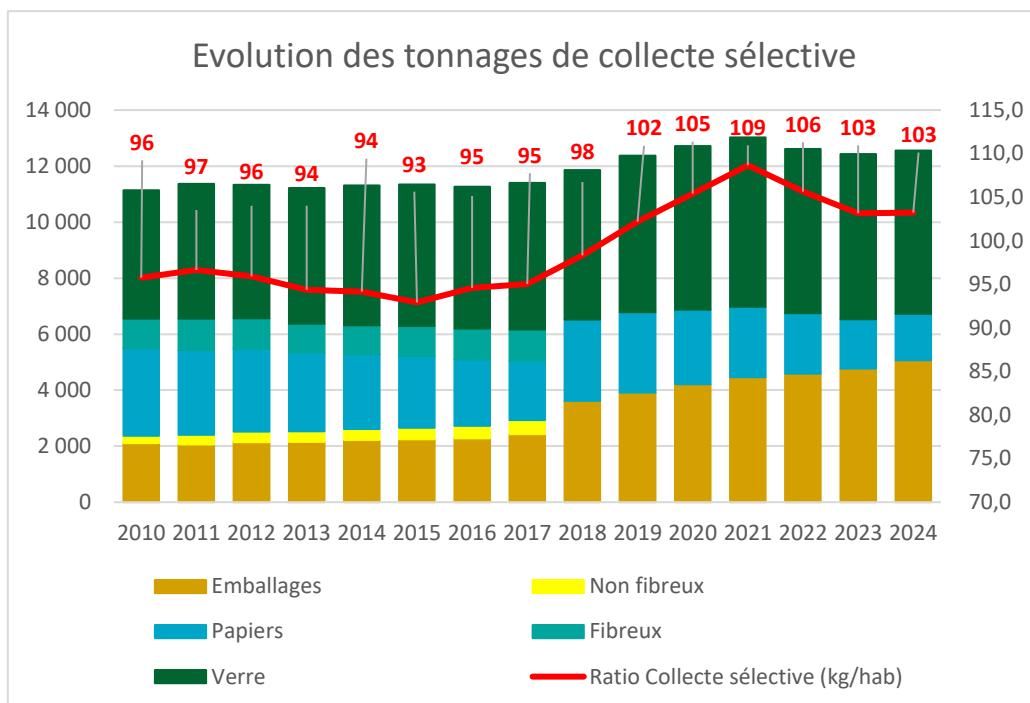
Evolution du flux des ordures ménagères :



On constate que, depuis 2011 et la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la redevance incitative, le flux ordures ménagères résiduelles a baissé de 21 %. Cette tendance à la baisse, grâce à l'implication des usagers dans la prévention et le tri des déchets, se confirme jusqu'en 2019. La baisse des tonnages continue en 2024.

Les données régionales issues de la source SINOE – enquête TEO, permettent de situer Mauges Communauté. Un habitant des Pays de la Loire produisait, en 2023, 156 kg.

Evolution du flux de collecte sélective :



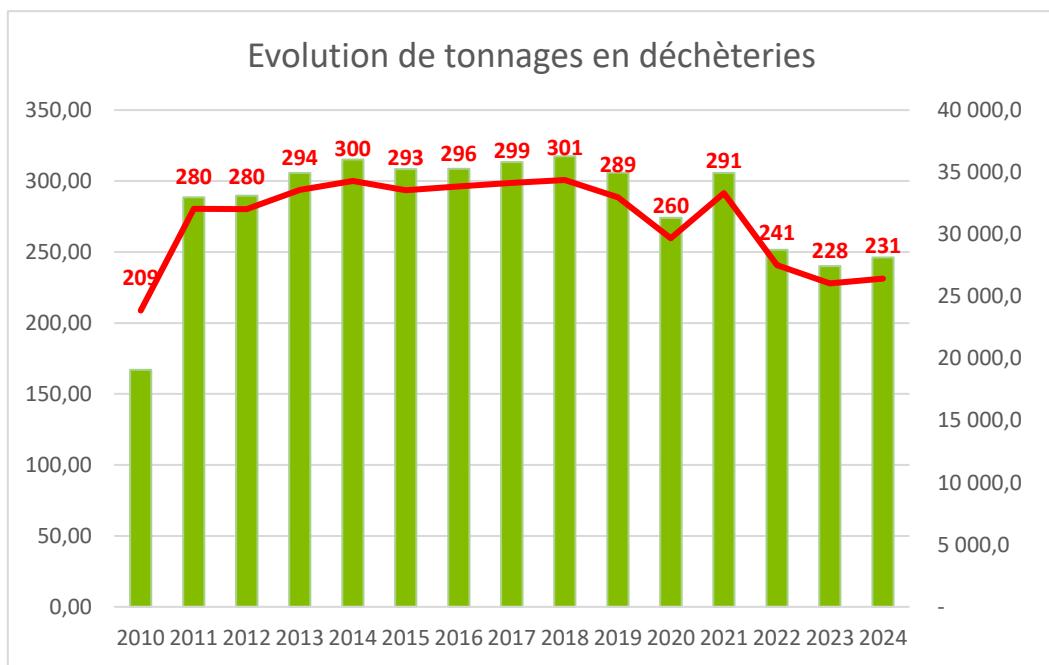
L'ouverture des consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis 2017 a provoqué une évolution positive du ratio de collecte sélective jusqu'en 2021. La baisse constante depuis 2018 des tonnages de papier influence le ratio qui diminue depuis 2021

En 2024, les tonnages de verre sont constants vis-à-vis de l'année 2023 et ceux du papier continuent leur baisse (-6 % entre 2023 et 2024).

Le tableau, ci-après, compare les ratios de collecte (kg/hab./an) de Mauges Communauté aux données de l'enquête SINOE – source TEO 2023 :

Flux	Mauges Communauté	Régionale
Verre	48	43
Emballages ménagers et Papier	55	55
Total	103	98

Evolution des flux issus des déchèteries :

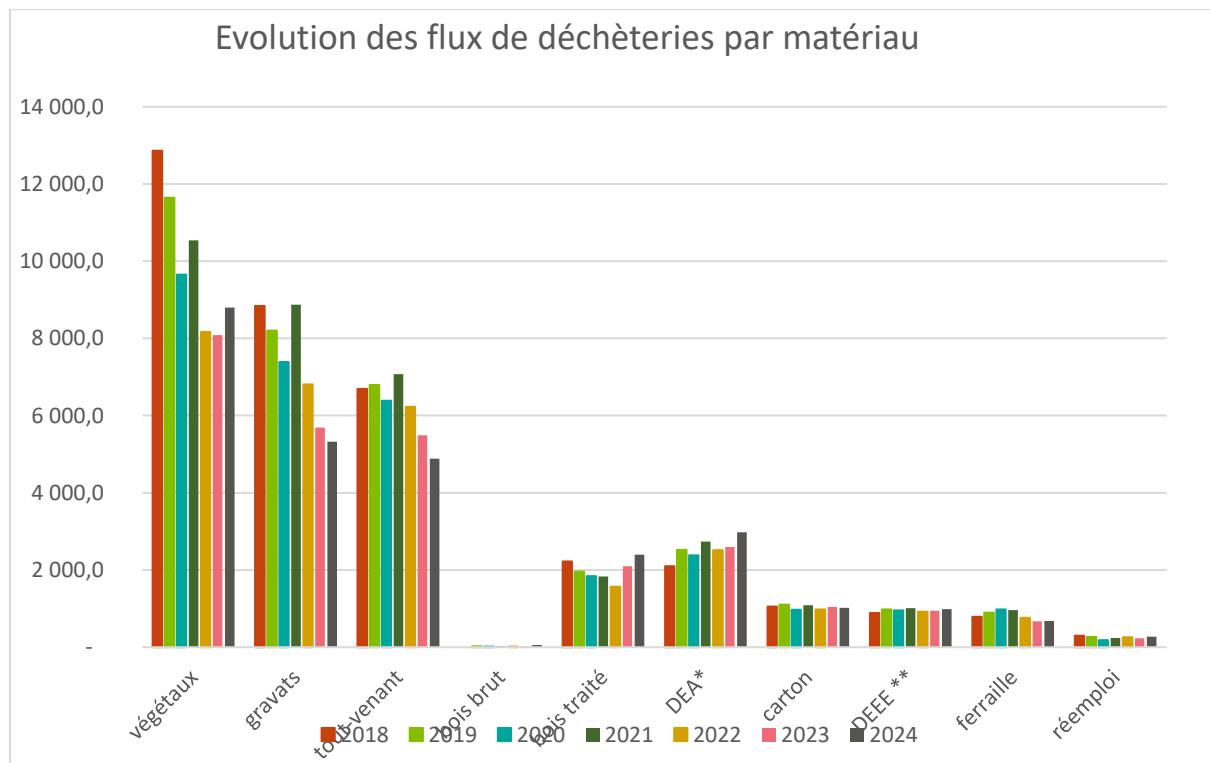


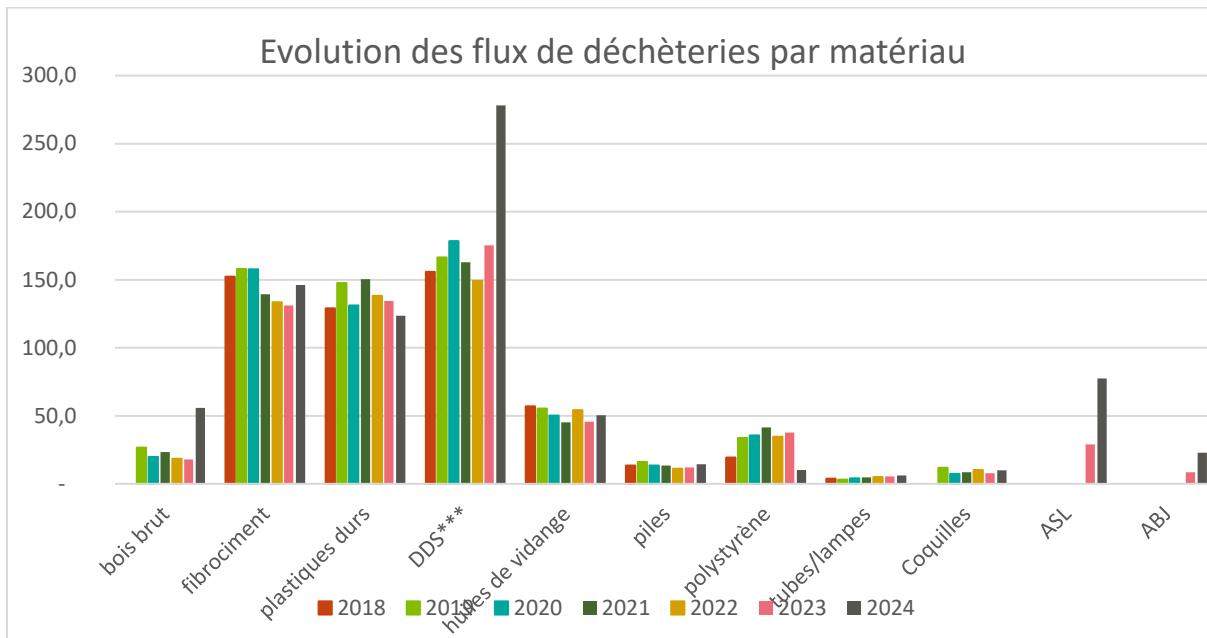
Depuis 2010, on constate une progression du tonnage et du ratio de déchets collectés en déchèteries. Cette évolution est à rapprocher de la baisse des ordures ménagères résiduelles. Les usagers ont transféré une partie de leurs déchets vers les flux de déchèterie.

Les données régionales issues de la source SINOE – enquête TEO, permettent de situer Mauges Communauté. Un habitant des Pays de la Loire produisait, en 2023, 315 kg.

Les données de l'année 2020 sont à prendre en compte au regard du confinement du printemps 2020 pendant lequel le service de déchèterie a été fermé. On constate une hausse du ratio en 2021 qui rejoint celui de 2019. En 2022, la baisse est significative. Le ratio est inférieur à celui de 2020. Ce ratio reste stable en 2024.

Les graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages collectés en déchèteries par matériau :





On constate de manière générale que les tonnages des flux sont constants par rapport à l'année 2023 (+2 %).

Les flux principaux évoluent comme suit :

- Flux végétaux : + 9%
- Flux gravats : - 6 %
- Flux tout-venant : - 11 %

On peut attribuer ces baisses à l'effet des actions de prévention (sensibilisation en déchèterie et mise en place, au 1^{er} mai 2022 de 9 passages inclus dans le forfait de la redevance ; les passages supplémentaires sont facturés).

L'évolution important du flux DDS s'explique par une évolution des consignes de tri et une formation des agents d'accueil. Ainsi, plus de déchets sont dirigés vers ce flux.

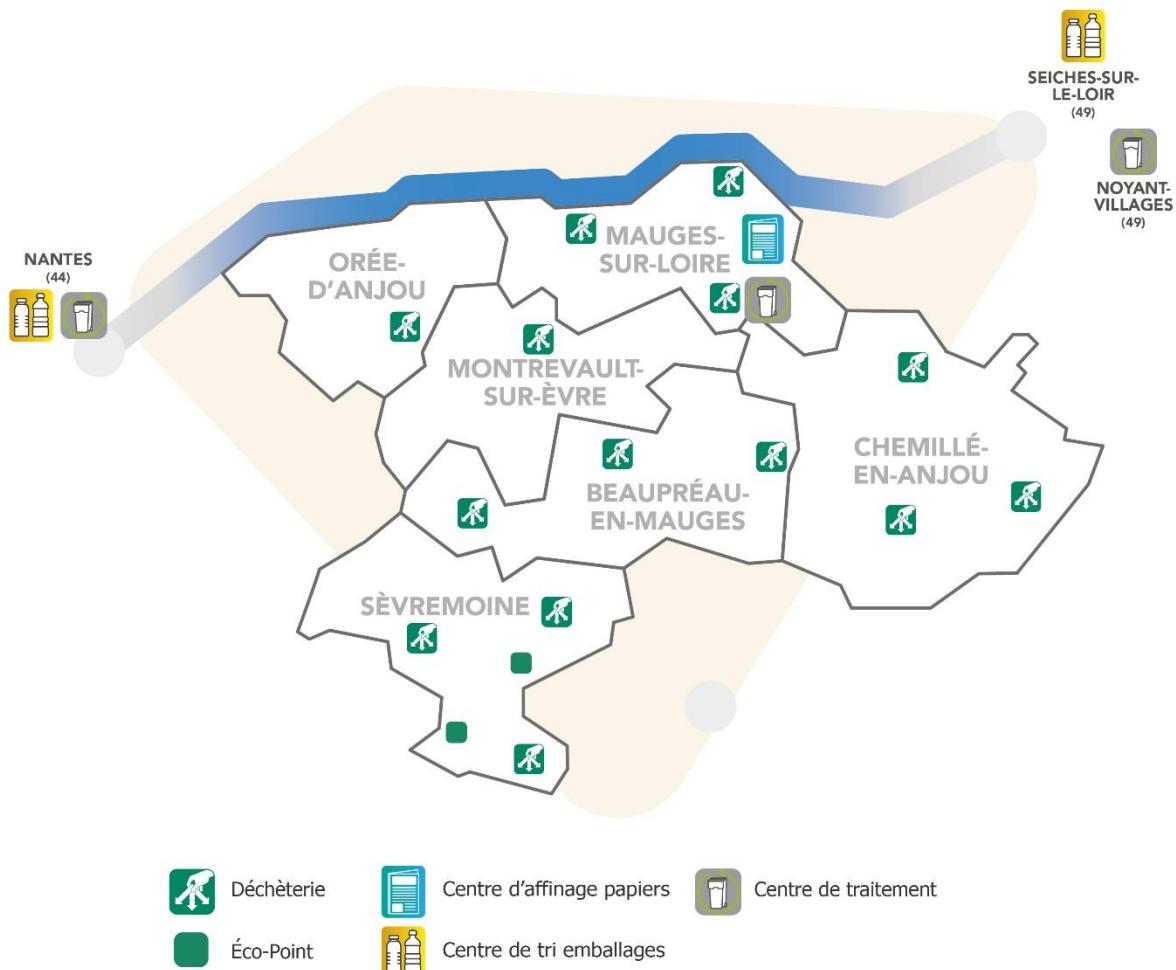
Le tableau qui récapitule les tonnages collectés en 2024 par matière et par déchèterie est présenté en annexe 3.

1.5 Traitement des déchets : organisation

1.5.1 Localisation des unités de traitement existantes

Les centres de transfert et les unités de traitement entrent dans la compétence du syndicat mixte Valor3e.

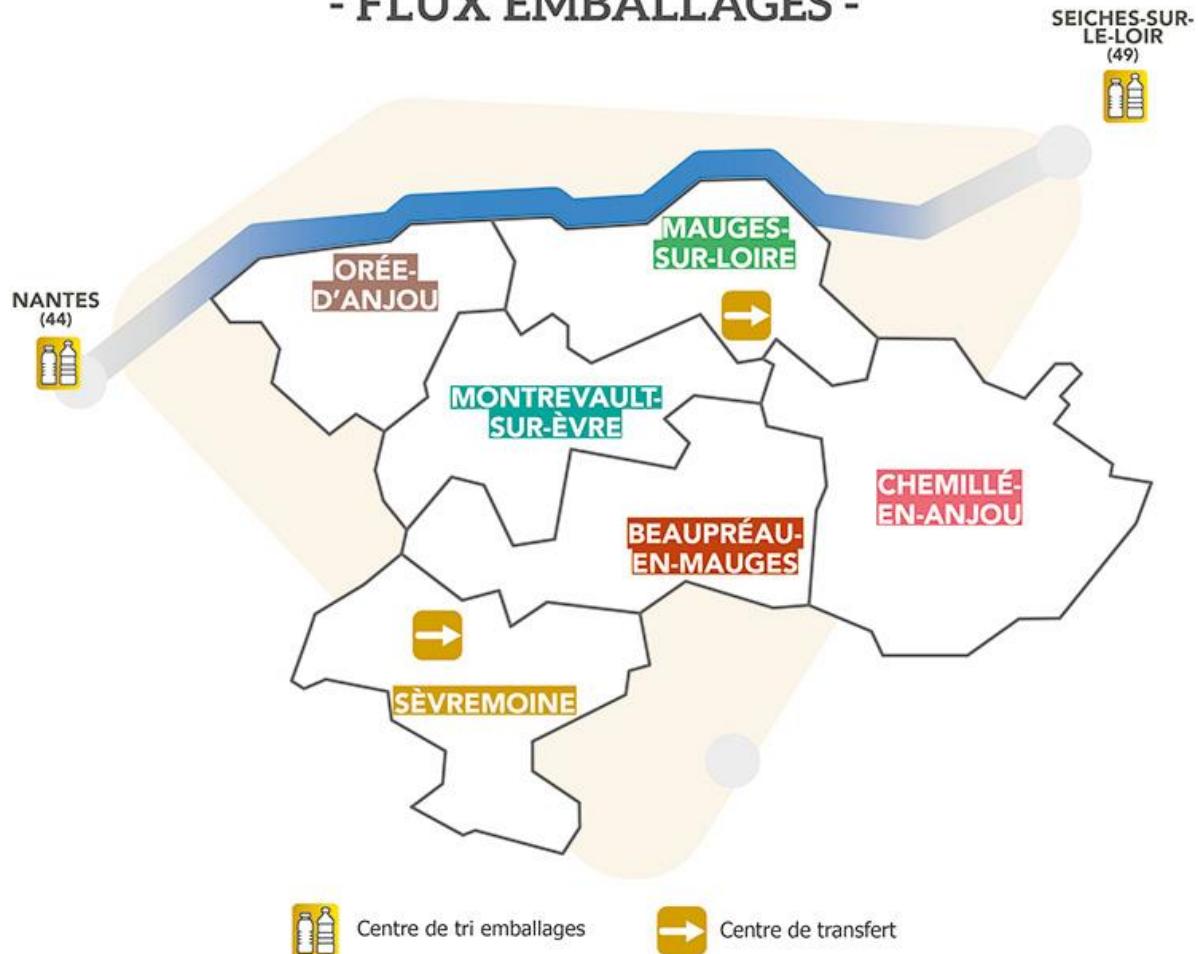
LE TRAITEMENT



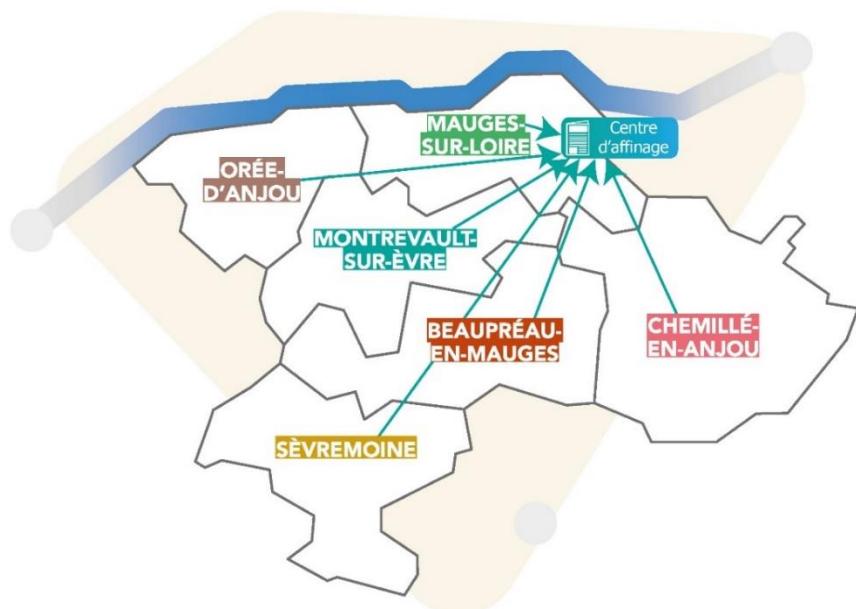
Le tableau suivant détaille, par site de traitement, la capacité d'accueil du site ainsi que le tonnage réellement reçu au cours de l'année 2024 :

Liste des unités de traitement du flux OMR	Capacité des sites (tonnes)	Tonnages reçus en 2024 (tonnes)
UVE Alcéa (44)	140 000	128 437.74
UVE Noyant-Village (49)	120 000	118 576.06
UVEOR Mauges-Sur-Loire (49)	20 000	20 027.89

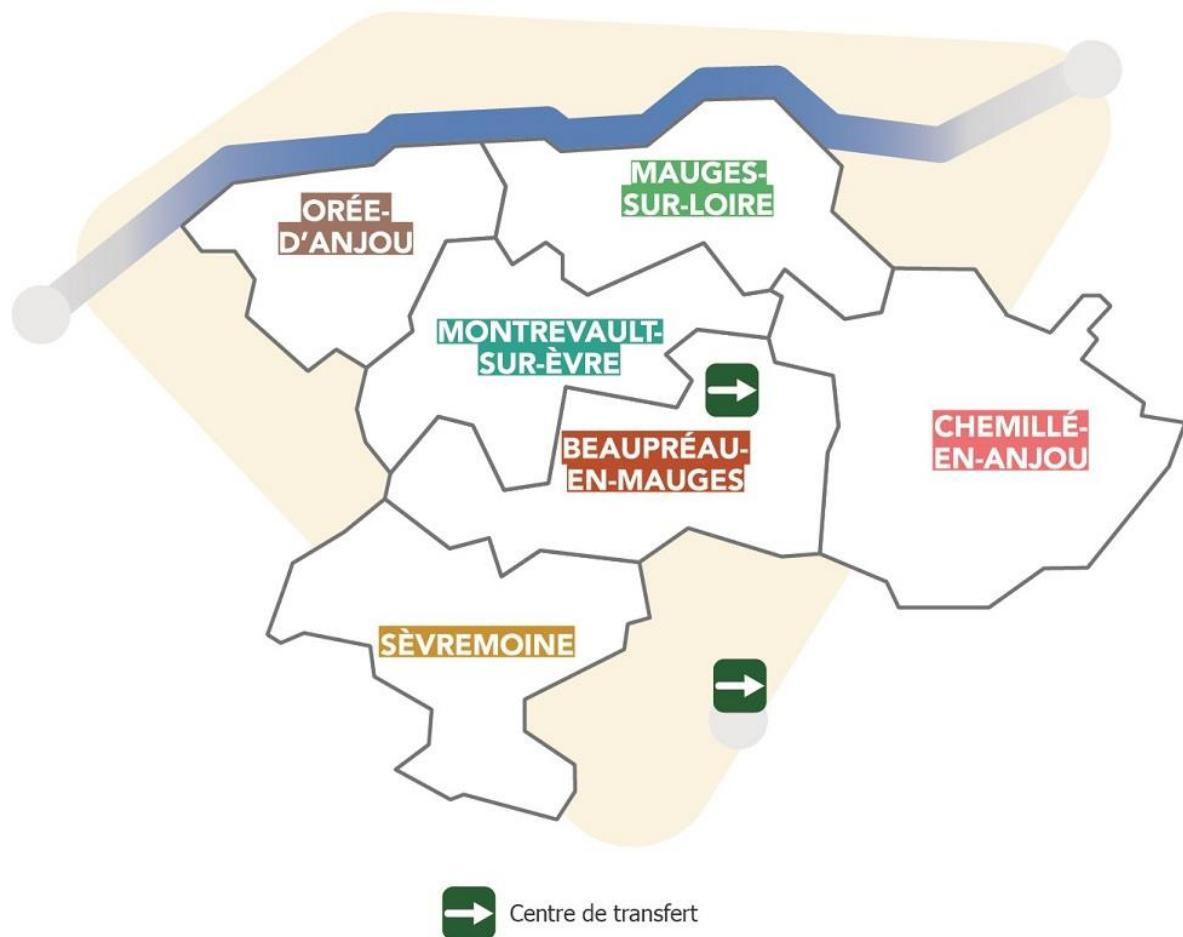
LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX EMBALLAGES -



LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX PAPIERS -

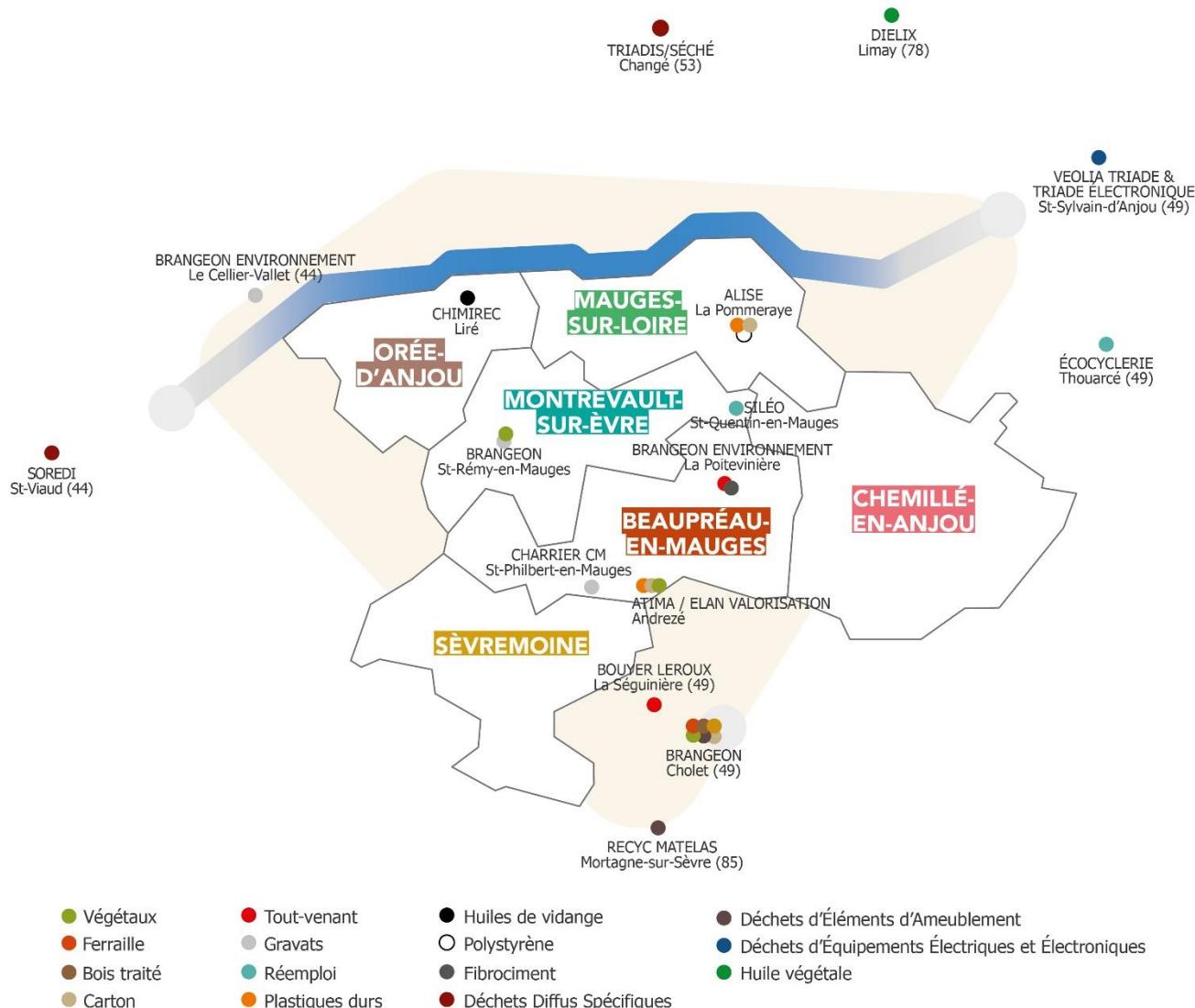


LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX VERRE -



Les sites de transfert appartenant à BRANGEON Environnement sont situés à La Poitevinière – Beaupréau-en-Mauges et sur le site du Cormier à Cholet.

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX DÉCHÈTERIES -



1.5.2 Nature des traitements

Le tableau ci-dessous présente les différents modes de traitement des déchets gérés par le service gestion des déchets de Mauges Communauté :

Mode de traitement	Unité de traitement	OMR	Emballages	Papier
Compostage	Unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges – Mauges-sur-Loire (49)	✓		
Incinération avec récupération d'énergie	UVE Alcéa – Nantes (44)	✓		
	UVE de Lasse - Noyant-Villages (49)	✓		
Tri	Centre de tri Paprec Grand Ouest – Seiches sur le Loire (49)		✓	
	Centre de tri Arc-en-Ciel 2034 Nantes (44)		✓	
Affinage	Centre d'affinage - La Pommeraye (49)			✓

Les tableaux ci-dessous présentent les différents modes de traitement des déchets issus des déchèteries de Mauges Communauté :

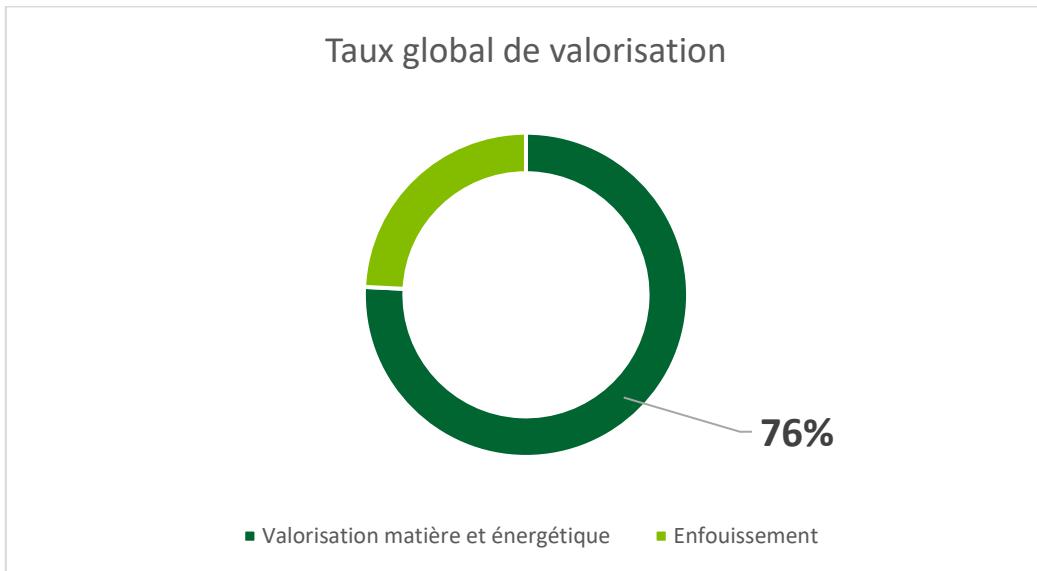
Mode de traitement	Unité	Végétaux	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Bois	Carton	DEA	DDS	DEEE
Valorisation matière	BRANGEON RECYCACLE - compostage Cholet (49), Montilliers (49), Montrevault-sur-Èvre (49) et Tiercé (49)	✓								
	ELAN Valorisation – compostage, Andrezé (49)	✓								
	BRANGEON RECYCLAGE Cholet (49), Clisson (44) Montilliers (49) et Ancenis (44)				✓	✓	✓	✓		
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)						✓			
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)						✓			
	RECYC MATELAS recyclage Mortagne sur Sèvre (85)							✓		
Enfouissement	INERTA – Ancenis (44)			✓						
	BRANGEON RECYCLAGE - CSDU classe II La Poitevinière, Beaupréau-en-Mauges (49)		✓	✓						
	BRANGEON RECYCLAGE - CSDU classe III Montrevault-sur-Èvre (49) et Cerqueux sous Passavant (49)			✓						
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	Autres rembourrés : incinération ; Refus : enfouissement - contrat VALDELIA							✓		
	VEOLIA TRIADE et TRIADE Electronique à St Sylvain d'Anjou (49) - Contrat Ecosystem									✓
	TRIADIS/SECHE Valorisation énergétique (vapeur fournie et production d'électricité), valorisation des métaux après extraction dans les mâchefers (53) - EcoDDS								✓	
	SOREDI – St VIAUD - Valorisation énergétique (vapeur fournie et production d'électricité), valorisation des métaux après extraction dans les mâchefers (44)								✓	

Mode de traitement	Unité	Réemploi	Plastiques durs	Polystyrène	Piles	Néons	Huile de vidange	Fibrociment	Huile végétale	ABJ Th.	ASL	Coquille
Valorisation matière	SILEO - tri et revente Saint-Quentin-en-Mauges Montrevault-sur-Èvre (49) et Thouarcé (49)	✓										
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)		✓									
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)		✓	✓								
	DIELIX – Limay (78)								✓			
	BRANGEON RECYCLAGE – Cholet (49)											✓
	CHIMIREC recyclage Liré, Orée d'Anjou (49)						✓					
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevinière, Beaupréau-en-Mauges (49)							✓				
Valorisation matière et enfouissement	Recyclage des métaux, les plastiques et autres résidus sont enfouis - Contrat Volta				✓							
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	Verre, ferraille, mercure recyclés, plastique incinéré, poudres fluorescentes enfouies – Contrat Ecosystem					✓						
	ABJ thermique et ASL : valorisation matière, énergétique et déchets ultimes. Contrat Ecologic									✓	✓	

1.6 Le traitement des déchets : bilan

1.6.1 Capacité et tonnages traités

1.6.1.1 Taux global de valorisation



Le taux global de valorisation 2024 augmente de 6 % par rapport à 2023.

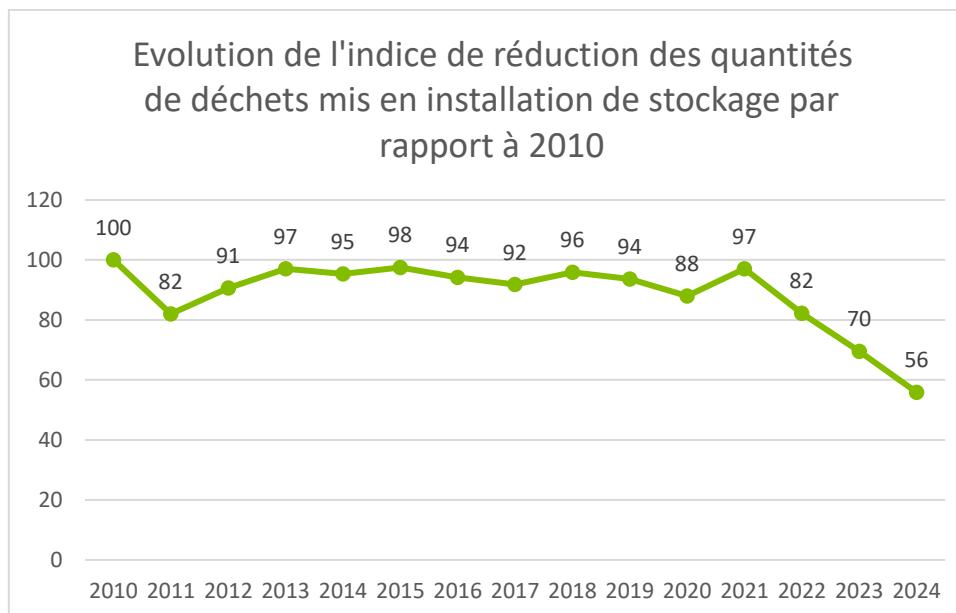
Les déchets qui sont encore enfouis sont des résidus des unités de traitement des ordures ménagères, le tout-venant et les gravats issus des déchèteries.

Une petite partie des déchets de mobilier, fibrociment, piles et autres déchets dangereux subissent ce mode de traitement.

La réglementation européenne et française incite à diminuer la part des déchets enfouis. Des recherches pour faire diminuer cette part sont en cours.

La différence entre 2023 et 2024 s'explique en partie par la valorisation sur une année complète des refus primaires de l'unité de traitement des ordures ménagères de Bourgneuf-en-Mauges en combustibles solides de récupération soit de la valorisation énergétique. La baisse des tonnages de tout-venant et gravats, qui sont enfouis, y contribue aussi.

1.6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage



On constate une forte baisse de l'indice entre 2011 et 2012. Cela correspond à la mise en service de l'unité de tri-compostage sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, Mauges-sur-Loire. Valor3e, avec ce nouveau site et ses marchés de traitement vers des unités de valorisation énergétique (mise en place en 2011), a permis une diminution de la part d'enfouissement des déchets. L'indice 2024 est en baisse par rapport à celui de 2023. Cette baisse s'explique par la baisse des tonnages destinés à l'enfouissement (tout-venant et gravats) ainsi que la mise en place de la valorisation énergétique des refus primaires de l'unité de traitement des ordures ménagères résiduelles de Bourgneuf-en-Mauges.

L'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, prévue d'ici 2025 par la loi de finances 2018, incite Mauges Communauté et le syndicat mixte Valor3e, à rechercher des alternatives à l'enfouissement.

1.6.2 Refus de tri

Taux de refus selon type de flux		
Type de flux	Taux de refus moyen 2024	Taux de refus moyen 2023
Emballages	23.27% <small>Moyenne du centre de tri</small>	26.69 % <small>Moyenne des 3 centres de tri</small>
Papier	20.18 % <small>dont 14.65 % de déchets fibreux hors papier</small>	18,76 % <small>dont 13,30% de déchets fibreux hors papier</small>

Flux Emballages :

Le taux de refus global est en baisse sur l'ensemble du territoire de Mauges Communauté.

Les emballages des habitants de Mauges Communauté sont envoyés vers deux centres de tri différents, celui d'Arc-En-Ciel2034 à Couëron (44) et celui de Paprec Grand Ouest situé à Seiches-Sur-Loir (49).

Les taux de refus étaient très différents en 2023 sur ces deux centres de tri (20% pour arc-En-Ciel et 27% pour Paprec Grand Ouest) probablement dû à des différences de process. En 2024, cette différence s'est fortement atténuée pour avoir un taux de refus équivalent sur l'ensemble de notre territoire.

Voici les taux de refus moyen en fonction de chaque centre de tri en 2024 :

Centre de Tri	Moyenne de taux de refus en %
Arc en ciel	23,25%
Paprec Grand Ouest	23,29%
Total général	23,27%

Flux Papier :

Le taux de refus s'est dégradé entre 2023 et 2024. Les actions de prévention seront à prévoir pour rappeler les consignes de tri des habitants.

1.7 Impact environnemental et impact sanitaire

1.7.1 Indicateur kilométrique

Le principal impact des services mis en œuvre par le service gestion des déchets est le transport et la production de gaz à effet de serre (GES). Cet indice GES n'est pas communiqué par nos différents prestataires.

Cependant, un état des kilomètres parcourus pour assurer les prestations est présenté ci-dessous :

	Porte à porte	Apport volontaire
OMR	355 836 km*	2 257 km
Emballages	/	/
Papier	/	37 121 km
Verre	/	118 621 km
Flux déchèteries	/	157 999 km

*les kilométrages des véhicules bi-compartmentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

1.7.2 Bilan gaz à effet de serre 2024 – compétence déchets

Le tableau ci-dessous fait la répartition des différents postes étudiés en 3 catégories :

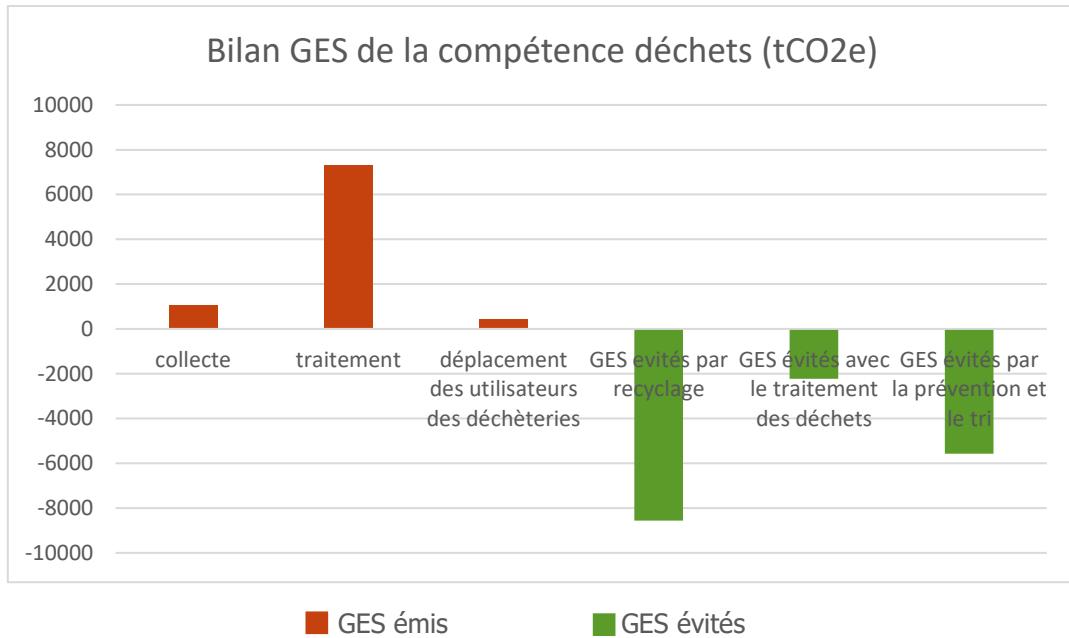
- La collecte
- Le traitement
- Les déplacements des utilisateurs

Poste	Total (tCO2e)
Collecte	
Collecte des déchets en PAP (OM et CS)	503
Collecte déchets en AV	225
Collecte déchèteries	280
Déchèteries et bâtiments déchets	1
Surfaces des déchèteries	4
Véhicules déchets	38
Traitement	
Ordures ménagères - enfouissement	541
Ordures ménagères - valorisation énergétique	2 371
Ordures ménagères - compostage	69
Emballages- valorisation énergétique	3 524
Déchèteries - Tout venant et D3E - incinération et stockage	97
Déchèteries - déchets verts - compostage	609
Déchèteries - piles - enfouissement	0
Déchèteries - gravats et fibrociment - enfouissement	24
Déchèteries - Mobilier - enfouissement et incinération	5
Déchèteries - DMS - valorisation énergétique	73
Déplacements des utilisateurs	
Déplacements des utilisateurs des déchèteries	431
TOTAL	8 795
GES évités par recyclage	-8 563
GES évités avec le traitement des déchets	-2 233
GES évités par la prévention et le RI	-5 566
TOTAL GES évités	-16 362

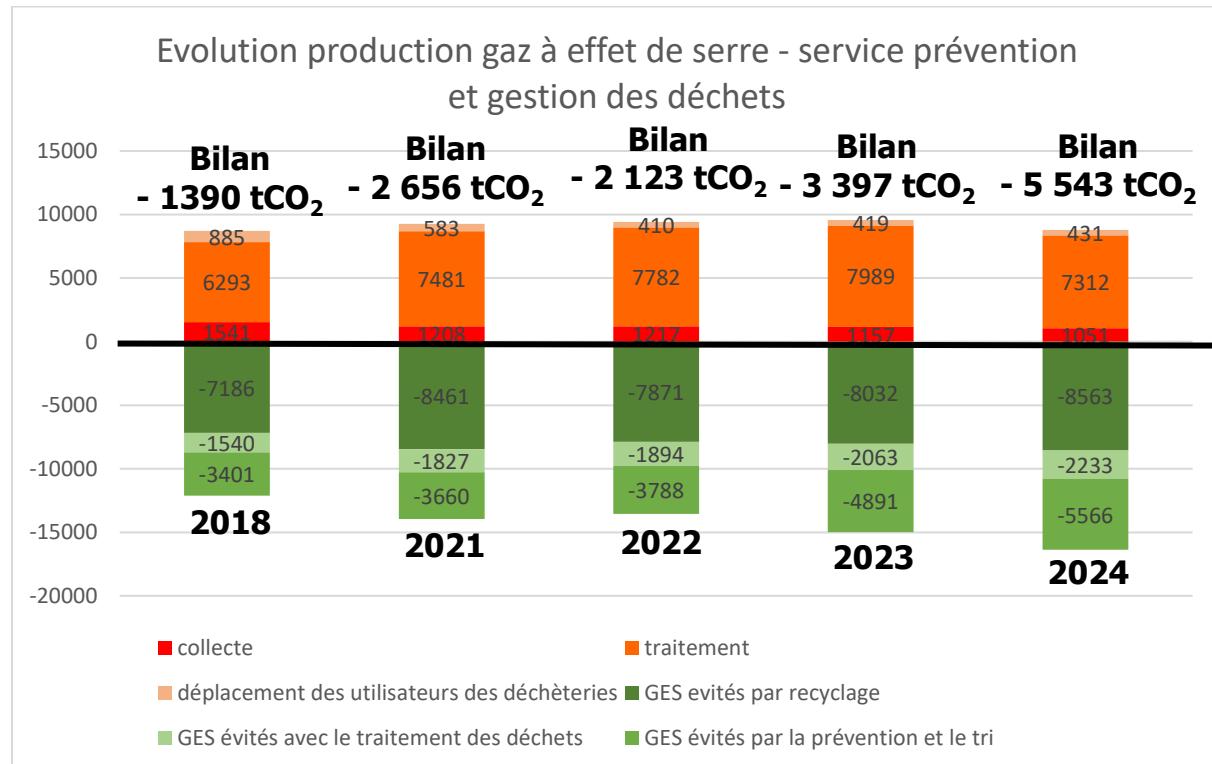
Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, le traitement des déchets a une part prépondérante dans les émissions de GES. Cela souligne à nouveau le lien entre les quantités de déchets jetées et les émissions de gaz à effet de serre produites. L'augmentation des refus de tri des emballages ménagers impacte fortement le bilan.

Il s'agit donc de continuer les actions de prévention, de valorisation et de recyclage pour d'une part réduire les émissions mais aussi augmenter les GES évités grâce à ces actions. Ainsi, les émissions engendrées par la compétence « déchets » de 8 795 tCO2e sont moindres que les émissions évitées : 16 362 tCO2e.

Le graphique suivant illustre cette balance « positive » de la compétence « déchets ».



Le graphique ci-après présente l'évolution des GES depuis 2018.



On distingue bien l'impact des extensions des consignes de tri des emballages en 2018 qui ont fait augmenter le tonnage d'emballages collectés et ainsi celui du traitement de ces déchets et les GES évités grâce au recyclage.

1.8 La concertation et la gouvernance

1.8.1 Supports d'information

Au cours de l'année 2024, les utilisateurs, particuliers et professionnels, ont reçu 2 lettres d'informations pour les sensibiliser aux enjeux du service. Ces lettres, envoyées en mai et novembre, étaient accompagnées de la facture de redevance incitative.



Lettre info n° 16 – mai 2024



Lettre info n° 17 – novembre 2024

1.8.2 Mon portail déchets : un outil pour suivre la gestion de ses déchets et sa facturation.

Mise en service en mai 2022, **Mon portail déchets** est un espace personnel accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone. Il permet aux utilisateurs de consulter à tout moment les dates de collecte de leurs bacs d'ordures ménagères et/ou d'emballages, ainsi que les informations sur leurs dépôts en déchèterie et leurs dernières factures.

A screenshot of the 'Mon portail déchets' website interface. It includes sections for 'Vos équipements' (showing two trash bins), 'Production de déchets' (a line graph from May 2021 to April 2022), 'Historique des levées' (a list of collection dates), 'Mes factures' (a summary of the last update), and a sidebar with links to waste collection information and a guide to recycling.

A la fin de l'année 2024, 6 470 comptes ont été recensés.

En moyenne, on constate 24 consultations par jour. Pendant les périodes de facturation de mai et novembre, ce nombre double.

Le mois de mai représente le pic annuel d'activité, coïncidant avec la fin de la période de calcul des accès aux déchèteries, des levées de bacs et ouvertures de colonnes.

1.8.3 Animations et sensibilisation

La communication et la sensibilisation autour de la prévention et du tri des déchets se sont poursuivies cette année.

239 animations et visites ont été réalisées auprès des écoles du territoire, soit 4 980 élèves sensibilisés :

- 114 animations réalisées par l'équipe Prévention du Service Prévention et Gestion des Déchets ;
- 32 visites de sites en lien avec les déchets (l'Usine Tri-mécano-Biologique de Bourgneuf-en-Mauges, l'Ecocyclerie des Mauges à Saint-Quentin-en-Mauges, Alise à la Pommeraye) ;
- 12 animations réalisées dans des collèges sous forme d'animation classe ou de stand sur le temps du midi ;
- 41 animations réalisées par le CPIE Loire Anjou qui ont repris les animations créées par l'association Boboplanète ;
- 5 classes, soit 113 élèves, ont bénéficié du programme proposé en partenariat avec le CPIE Loire et Anjou sur la réduction des déchets en jardinant au naturel.
- 8 classes, soit 178 élèves, ont bénéficié du programme proposé en partenariat avec le CPIE Loire et Anjou sur la réduction des déchets du champ à l'assiette.

Le service a prêté du matériel (gants, pesons, sacs) pour des actions de Nettoyage Nature dans les écoles, auprès des habitants (**13 actions – 488 paires de gants adulte et 939 paires enfant prêtées**).

La sensibilisation auprès du grand public s'est développée (**1 583 personnes sensibilisées**) :

- 1 action auprès d'enfants (club de foot) sur le tri des déchets (25 enfants et 6 accompagnateurs).
- 2 actions auprès d'adolescents et jeunes adultes sur le tri des déchets (patients de l'institut psychothérapeutique du Pin en Mauges) soit 50 personnes
- 6 actions auprès d'adultes sur le tri des déchets (foyers de personnes en situation de handicap, résidents âgés, centre social, ESAT, personnes de nationalité étrangère) soit 110 personnes ; et 2 actions sur le compostage auprès de travailleurs handicapés et de personnes âgées en situation de handicap (39 personnes)
- 2 visites de l'UVEOR (Bourgneuf), avec le centre social de Chemillé, et le conseil municipal d'enfants de Saint-Macaire-en-Mauges (34 personnes)
- 2 stands sur les déchets abandonnés lors de la Petite Angevine (454 personnes) et à la foire expo de Chemillé (409 personnes).
- 1 stand sur le tri des déchets en pied d'immeuble à Saint-Macaire-en-Mauges (9 personnes)
- 4 stands sur le compostage : un stand lors de l'évènement « Changer d'ère » à Roussay, organisé par Mauges Communauté (296 personnes), deux stands auprès des agents de Mauges Communauté (siège : 34 personnes ; et grand cycle de l'eau : 16 personnes), un stand lors de la balade verte organisée par le conseil municipal des jeunes de Chemillé (101 personnes)

La sensibilisation en déchèterie s'est développée (**3 765 personnes sensibilisées**) :

Sur le premier semestre, la sensibilisation s'est effectuée en haut et bas de quai, avec une sensibilisation dont la thématique abordée dépendait des déchets apportés par l'habitant : 55 actions soit 1 371 personnes sensibilisés

Sur le second semestre, la sensibilisation s'est effectuée à la barrière sur divers thématiques (emballages, textile, papiers cadeaux, papier : 51 actions soit 2224 personnes sensibilisées).

Lors de la porte-ouverte de la déchèterie de Jallais, 170 personnes ont participé à une visite guidée.

2 Les indicateurs économique et financiers

2.1 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

2.1.1 Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets :

	OMR		Emballages
Fréquence	C0,5	C1	C0,5
Collecte et contenants	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire	AV Collecte gérée par un prestataire	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Transfert	Sites de transfert du syndicat mixte Valor3e		
Traitement	Divers traitements gérés par le syndicat mixte Valor3e		Tri géré par le syndicat mixte Valor3e

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence	De C1 à C0,5	De C1 à C0,5	-
Collecte et contenants	AV Collecte gérée par deux prestataires	AV Collecte gérée par deux prestataires	14 déchèteries et 2 éco-point gérés par un prestataire
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Traitement	Affinage géré par un prestataire	-	Divers traitements gérés par des prestataires puis par le syndicat mixte Valor3e à partir du 1 ^{er} juillet 2024

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines / C2 : collecte deux fois par semaine

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

*transfert de la régie des sites de Sèvremoine vers un prestataire privé au 1^{er} novembre 2018

2.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau ci-dessous représente le montant annuel des principales prestations rémunérées à des prestataires sous contrat :

Collecte des flux OMR, emballages, papier et verre

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en € HT	Montant 2023	Evolution année 2024 / 2023
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre	Marché public 4 ans et 8 mois + 2 ans	3/01/2026 ou 31/12/2027	2 748 699	2 722 003	1%
Brangeon Environnement	Lot 2 : Collecte en colonnes des ordures ménagères résiduelles du verre et des papiers	Marché public 5 ans + 2 ans	3/01/2026 ou 31/12/2027	345 455	352 846	-2%

L'évolution constatée en 2024 correspond essentiellement aux révisions économiques des marchés et à la baisse des tonnages de papier.

Affinage du papier

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en € HT	Montant 2023	Evolution année 2024 / 2023
ALISE	Affinage des papiers	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	30/06/2022 ou 30/06/2025	24 877	64 396	-61%

L'évolution constatée en 2024 correspond au transfert de la compétence traitement des papiers au syndicat mixte Valor3e au 1^{er} juillet 2024.

Fourniture de contenants

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en € HT	Montant 2023	Evolution année 2024 / 2023
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant » Lot 1 – Bacs individuels	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	3/03/2023 ou 3/03/2024	27 051	117 412	-77%
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant » - Lot 2 – bacs collectifs supérieurs à 2m ³	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	3/03/2023 ou 3/03/2024	0	0	
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs à "pointe diamant"	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	5/03/2027 ou 5/03/2028	54 125		
BARBIER Plastic solutions	Fourniture de sacs pour la collecte des emballages	Marché public à bon de commande 4 ans	05/06/2025	16 483	58 173	-72%
BARBIER Plastic solutions	Fourniture de sacs à lien coulissant destinés à la collecte des emballages ménagers	Marché public à bon de commande 4 ans	03/04/2028	66 663		

Gestion des déchèteries

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en € HT	Montant 2023	Evolution année 2024 / 2023
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 1 flux végétaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	99 347	250 329	-60%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 2 flux Gravats	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	31 541	136 876	-77%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 3 flux Tout-venant	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	218 510	857 242	-75%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 4 flux bois, carton, verre, ferraille, plastiques durs, films plastique, polystyrène et pneus	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	149 711	618 681	-76%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 5 flux déchets ménagers spéciaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	58 344	82 527	-29%

Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 6 flux amiante	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	9 681	34 214	-72%
SILEO	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 7 flux réemploi	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	54 930	235 555	-77%
Brangeon Environnement	Gestion de l'accueil des usagers sur les déchèteries et entretien des sites	Marché public 3 ans + 9 mois +2 x 1 an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	61 317	722 979	-92%
Brangeon Environnement	Gestion de l'accueil des usagers sur les déchèteries et entretien des sites	Marché public 3 ans + 2 x 1 an	3/04/2027 ou 1/04/2028 ou 1/04/2029	1 129 385		
Brangeon Transport et Brangeon Recyclage	Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des flux de déchets issus des déchèteries Lot 1 - Flux gravats secteur Est	Marché public 3 ans + 2 x 1 an	31/03/2027 ou 31/03/2028 ou 31/03/2029	12 076		
Brangeon Transport et Brangeon Recyclage	Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des flux de déchets issus des déchèteries LOT 2 – Flux gravats secteur Ouest	Marché public 3 ans + 2 x 1 an	31/03/2027 ou 31/03/2028 ou 31/03/2029	17 732		
Brangeon Transport et Brangeon Recyclage	Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des flux de déchets issus des déchèteries LOT 3 Flux tout venant	Marché public 1an + 4 x 1 an	31/03/2025 ou 31/03/2026 ou 31/03/2027 ou 31/02/2028 ou 31/03/2029	200 866		

Brangeon Transport et Brangeon Recyclage	Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des flux de déchets issus des déchèteries LOT 4 Flux carton	Marché public 3 ans + 2 x 1 an	31/03/2027 ou 31/03/2028 ou 31/03/2029	33 726		
SOREDI	Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des flux de déchets issus des déchèteries LOT 5 – Flux déchets ménagers spéciaux	Marché public 3 ans + 2 x 1 an	31/03/2027 ou 31/03/2028 ou 31/03/2029	15 977		
Brangeon Environnement	Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des flux de déchets issus des déchèteries LOT 6 Flux amiante	Marché public 3 ans + 2 x 1 an	31/03/2027 ou 31/03/2028 ou 31/03/2029	21 981		
SILEO	Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des flux de déchets issus des déchèteries Lot 7 - Flux réemploi	Marché public 3 ans + 2 x 1 an	31/03/2027 ou 31/03/2028 ou 31/03/2029	48 398		
Brangeon Transport et Brangeon Recyclage	Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des flux de déchets issus des déchèteries LOT 8 Flux verre	Marché public 1an + 4 x 1 an	31/03/2025 ou 31/03/2026 ou 31/03/2027 ou 31/02/2028 ou 31/03/2029	5 042		
Brangeon Transport et Brangeon Recyclage	Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des flux de déchets issus des déchèteries LOT 9 Flux ferraille	Marché public 3 ans + 2 x 1 an	31/03/2027 ou 31/03/2028 ou 31/03/2029	13 729		
Brangeon Transport et Brangeon Recyclage	Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des flux de déchets issus des	Marché public 3 ans + 2 x 1 an	31/03/2027 ou 31/03/2028 ou 31/03/2029	53 185		

	déchèteries LOT 10 Flux bois				
Brangeon Environnement	Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des flux de déchets issus des déchèteries LOT 11 Flux plastiques durs, films plastiques et polystyrène	Marché public 3 ans + 2 x 1 an	31/03/2027 ou 31/03/2028 ou 31/03/2029	16 981	

L'année 2024 est une année de renouvellement de marché (1/04/2024) et de transfert au syndicat mixte Valor3e au 1^{er} juillet 2024.

2.2 Budget, coût du service et financement

2.2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le budget annexe du service gestion des déchets (451) est assujetti à la TVA. Les montants présentés sont donc hors taxe (données extraites du compte administratif 2024).

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Charges à caractère général - <i>Contrats de prestation de service</i> - <i>Participation entretien PAV communes</i> - <i>Affranchissement</i> - <i>Maintenance</i> - <i>Autres charges (fournitures, remboursement budget principal ...)</i>	5 139 491,15 4 869 693,14 89 4040 66 278,49 26 765,23 137 314,29	Ventes produits fabriqués, prestations - <i>Redevance incitative</i> - <i>Vente matériaux</i> - <i>Remboursement de frais</i> Autres produits	11 524 849,73 10 699 738,79 718 978,77 105 895,89 236,28
Charges de personnel	681 742,01	Dotation, subvention et participation (<i>Soutiens Eco-organismes</i>)	3 141 907,02
Autres charges de gestion courante - <i>Traitements flux OMR et EMHV</i> - <i>Traitements flux déchèterie, verre et papier (depuis 1^{er} juillet 2024)</i> - <i>Autres charges (créances éteintes)</i>	4 625 944,18 3 234 238,04 1 391 706,14 11 698,56	Autres revenus (loyers bâtiment réemploi)	126 950,77
Charges exceptionnelles - <i>Plan de lutte déchets abandonnés – par communes</i> - <i>Soutien appel à projets transition écologique</i> - <i>Subvention couches lavables et broyeurs</i> - <i>Subvention collecte papier</i> - <i>Subvention sensibilisation textile</i> - <i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	143 189,24 90 479,81 12 736,60 7 392,24 2 495,56 4 600 25 485,03		
Dotations aux provisions et dépréciation	0		
Charges financières	102 323,38	Produits exceptionnels	65 412,27
Opération d'ordre entre sections	524 137,31	Opération d'ordre entre sections	18 704,33
Total	11 266 827,27	Total	14 877 824,12

Résultat de l'exercice : 2 371 092,30€

Résultat antérieur : 1 815 410,20€

Résultat cumulé : 4 186 520,50€

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Matériel		Immobilisation en cours	0
- <i>bacs individuels</i>	388 616,33		
- <i>bacs collectifs</i>	102 813,75		
- <i>composteurs</i>	38 800		
- colonnes de tri (verre et papier)	83 652,60		
- autres matériels déchèteries	133 530,90		
	29 819,08		
Travaux	1 043 552,91	Emprunt	2 138 500
- <i>réhabilitation sites Jallais et St Germain sur Moine + études La Pommeraye + AMO Beaupréau</i>			
Emprunts	425 551,16	Subventions d'investissement	0
Opérations d'ordre entre section	18 704,33	Opérations d'ordre entre section	524 137,31
Total	1 876 424,73	Total	2 662 637,31

Résultat de l'exercice : 786 212,58€

Résultat antérieur : 3 527 504,25€

Résultat cumulé : 2 818 320,77€

2.2.2 Le coût aidé du service public

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique Compta-coût développée par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

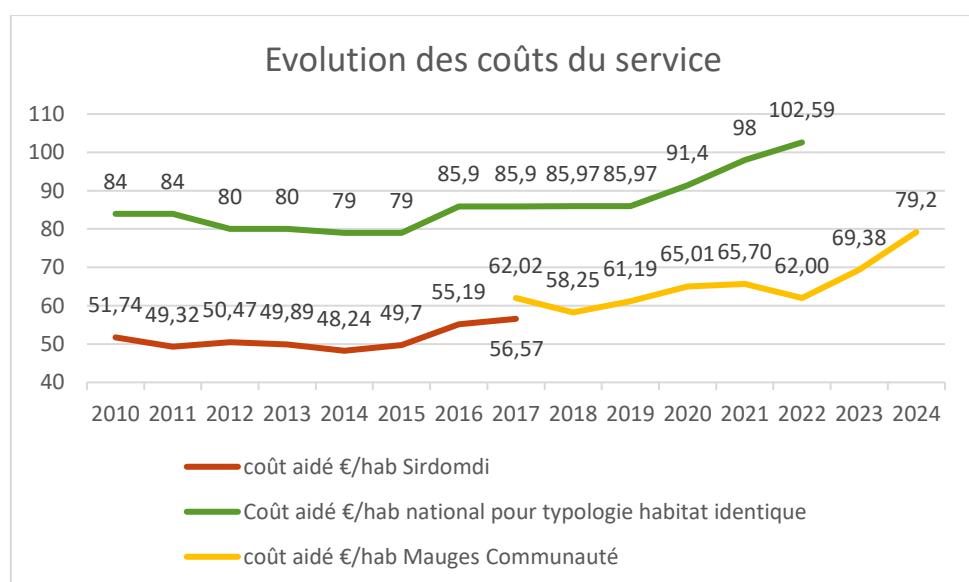
Les chiffres issus de la matrice compta-coût sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage ou même, non intégrés au budget).

Les données sont issues de l'analyse compta-coût 2024 du budget annexe du service gestion des déchets de Mauges Communauté.

	€ HT	€ HT/habitant
Charges du service	13 270 254	106,4
Recettes (vente de matériaux et soutien éco-organismes)	3 390 225	27,2
Coût aidé du service public	9 880 028	79,2

L'agglomération Mauges Communauté fait partie de la typologie d'habitat « mixte à dominante rurale ». Les données issues du référentiel des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets - indique que, pour une typologie d'habitat identique, en 2022, le coût aidé est de 102,59€ HT/habitant. Soit un coût aidé 28 % moins important sur le territoire de Mauges Communauté.

Présentation de l'évolution des coûts aidés issues du territoire :



La hausse du coût aidé entre 2023 et 2024 (+15%) s'explique essentiellement par des charges en hausse : collecte déchèteries (nouveau marché), transfert/transport (hausse du tarif unitaire et augmentation tonnages emballages), traitement (OMR : augmentation tarifs et emballages : augmentation coût refus et tonnages), non compensés par hausse vente de matériaux.

2.2.3 Le financement du service public

Depuis 2011, le service est financé par une redevance incitative. Au 1^{er} mai 2022, la redevance est composée d'un forfait d'accès au service, assurant les charges incompressibles de structure, et deux parties incitatives réparties en plusieurs tranches permettant de garder le cap d'une politique vertueuse.

Principe de la redevance incitative :

La redevance incitative sera constituée des éléments suivants :

- Un forfait d'accès au service couvrant l'ensemble des charges fixes du service : gestion administrative, communication, partie fixe des prestations de collecte, amortissements, prestation de gestion des déchèteries, gestion des contenants, collecte sélective, tri des recyclables, coût des déchèteries (collecte et traitement) pour la partie incluse dans le forfait...) ;
- Deux parties incitatives divisées en tranche progressive de tarifs :
 - o Une part incitative liée au nombre de levées du bac ou du nombre d'ouvertures de tambours pour les colonnes d'apport volontaire ;
 - o Une part incitative liée au nombre de passages réalisés en déchèteries.

Ces parties incitatives comprennent le traitement des ordures ménagères, la partie variable de la collecte et le coût des déchèteries (collecte et traitement) pour les passages supplémentaires.

Ces parties incitatives ont vocation à renforcer l'incitation à réduire ses quantités de déchets en responsabilisant l'usager du service.

Tarifs du service pour à partir du 1^{er} mai 2024 :

Forfait d'accès au service :

	Badge apport volontaire	140 litres	240 litres	360 litres	660 litres	770 litres	Contenant >2m ³
Montant mensuel € HT	11,35	11,35	15,37	19,03	28,30	30,88	73,87

Parties incitatives :

Les parties incitatives sont calculées du 1^{er} mai de l'année N au 30 avril de l'année N+1.

A la levée du bac ordures ménagères

	140 litres	240 litres	360 litres	660 litres	770 litres	Contenant >2m ³
0 à 6	3,91	7,20	10,38	18,33	20,73	58,12
7 à 12	4,61	8,47	12,21	21,57	24,39	68,38
13 et plus	5,08	9,31	13,43	23,72	26,83	75,22

A l'ouverture de tambour

0 à 18	1,30
19 à 36	1,53
37 et plus	1,69

Au passage en déchèteries

0 à 9	Inclus dans le forfait d'accès au service
10 à 15	5,76
16 et plus	8,63

Un usager professionnel qui souhaite bénéficier uniquement de bacs pour les emballages devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant unique de 11,35 € HT/mois.

1. Montant spécifique pour les professionnels :

1.1. Service de collecte spécifique :

- Forfait collecte hebdomadaire : 18,48 € HT/mois
- Forfait collecte bi-hebdomadaire : 51,03 € HT/mois

1.2. Dépôts sur les déchèteries du territoire :

La liste des déchèteries accueillant les professionnels est la suivante :

- Beaupréau, ZA Dyna Ouest, 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES ;
- Le Longeron, Route de St Aubin, 49710 SÈVREMOINE ;
- Melay, La Haute Brosse, 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU ;
- Montjean-sur-Loire, Le Petit Lapin, 49570 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Florent-le-Vieil, ZA Ribotte, 49410 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Germain-sur-Moine, Le Haut Fief, 49230 SÈVREMOINE ;
- Saint-Laurent-des-Autels, ZA Le Pâtis, 49270 ORÉE-D'ANJOU ;
- Saint-Macaire-en-Mauges, Le Bois Girard, 49450 SÈVREMOINE ;
- Saint-Pierre-Montlimart, ZI La Paganne, 49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

Ajout du site de Jallais, ZA la Pierre Blanche, 49510 BEAUPREAU-EN-MAUGES au 1^{er} avril 2024

Les tarifs sont les suivants :

Flux	Prix unitaire
Tout-venant	19,53 € HT/m ³
Cartons	9,24 € HT/m ³
Gravats	22,70 € HT/m ³
Déchets verts	8,08 € HT/m ³
Bois	15,57 € HT/m ³

Les déchets dangereux des professionnels sont interdits en déchèteries.

Le volume facturé est au minimum de 1m³. Au-delà, les volumes sont facturés par tranche de 0,5 m³. Un usager professionnel qui souhaite accéder uniquement au service des déchèteries devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant de 11,35 € HT/mois.

2. Prix des récipients pour le remplacement après détérioration ou non restitution et autres tarifs

Matériel	Montant unitaire € HT
Clé intelligente	15,00
Bac 140 litres	31,90
Bac 240 litres	36,20
Bac 360 litres	69,70
Bac 660 litres	270,70
Bac 770 litres	254,99
Carte accès service	8,00
Pose d'une serrure sur un bac	50,00
Forfait nouvelle livraison en cas de non-nettoyage lors d'un échange	30,00

Bilan des contributions 2024 (issue du compte administratif 2024) :

	€ HT
Redevance incitative	10 699 738,79

Le montant moyen de la facture annuelle de redevance par producteur est présenté ci-dessous :

Redevables particuliers	Redevables professionnels
93,34 € TTC	354,31€ TTC

2.3 Structure des coûts

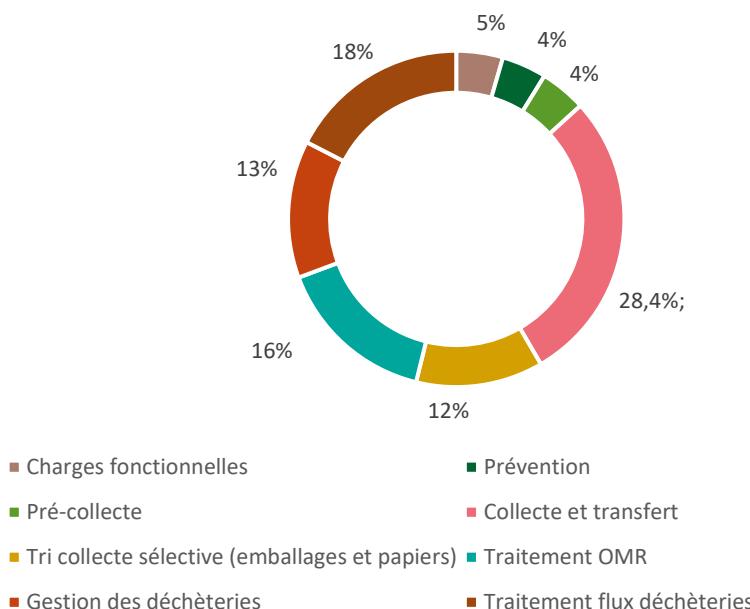
2.3.1 La nature des charges

Charges	Montant € HT	€/habitant	€/hab. en 2023
Charges fonctionnelles	595 606	4,78 €	4,71 €
<i>Charges de structure</i>	543 343	4,36 €	4,26 €
<i>Charges de communication</i>	52 264	0,42 €	0,44 €
Charges techniques	12 674 648	101,66 €	90,37 €
<i>Prévention</i>	571 805	4,59 €	4,76 €
<i>Pré-collecte</i>	589 179	4,73 €	4,38 €
<i>Collecte et transfert</i>	3 764 307	30,19 €	29,00 €
<i>Tri collecte sélective (emballages et papiers)</i>	1 624 504	13,03 €	12,22 €
<i>Traitement OMR</i>	2 055 577	16,49 €	14,00 €
<i>Gestion des déchèteries</i>	1 753 602	14,06 €	9,42 €
<i>Traitement flux déchèteries</i>	2 315 674	18,57 €	16,60 €
Total charges matrice	13 270 254	106,43 €	95,07 €

Entre 2023 et 2024 :

- Charges fonctionnelles : globalement stables
- Charges techniques :
 - o Tri collecte sélective : hausse des charges de tri des emballages car augmentation des tonnages traités ;
 - o Hausse des charges de traitement des OMR malgré une baisse des tonnages car le coût unitaire de traitement a augmenté ;
 - o Hausse des charges de gestion des déchèteries due au renouvellement du marché d'accueil des habitants et d'entretien des sites.
 - o Hausse des charges de traitement des flux de déchèterie en raison d'une évolution de certains tonnages

Répartition des charges du service déchets - 2024

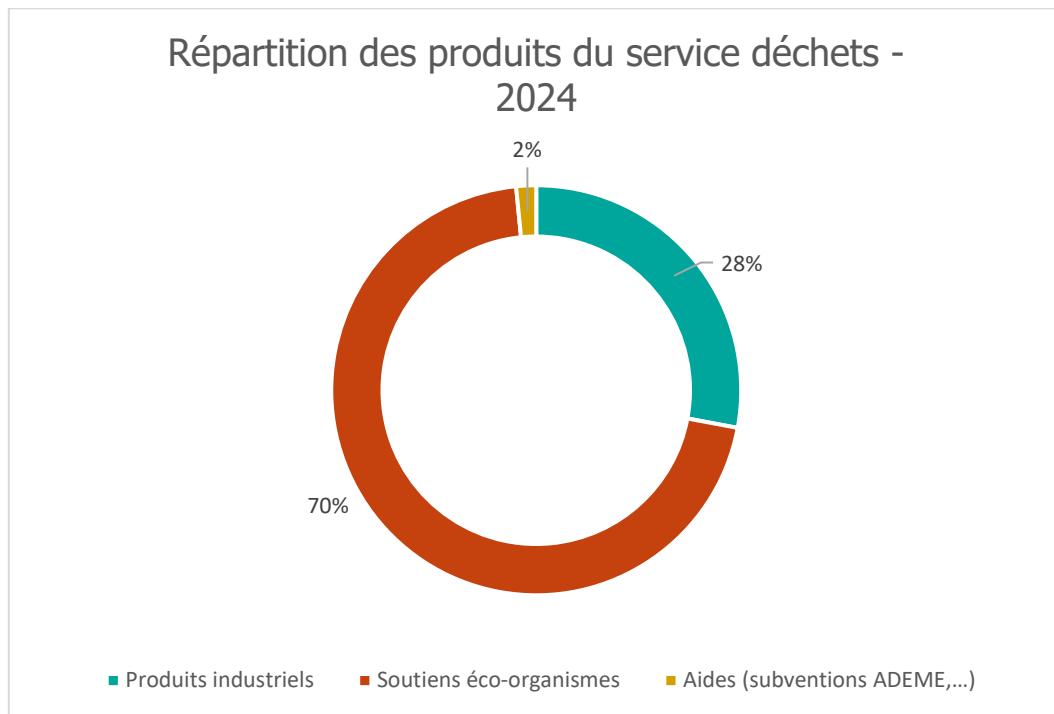


Les postes de charges les plus importants sont les collectes (porte à porte et apport volontaire) et le traitement des déchets issus des déchèteries.

2.3.2 La nature des produits

Produits	Montant € HT	€/habitant	€/hab. en 2023
Produits industriels	947 188	7,60 €	6,49 €
<i>Vente de matériaux</i>	840 873	6,74 €	5,86 €
<i>Autres produits (refacturation gobelet, assurances, pénalités marché)</i>	106 316	0,85 €	0,63 €
Soutiens éco-organismes	2 389 763	19,17 €	18,77 €
Aides (subventions ADEME,...)	53 274	0,43 €	0,43 €
Total produits matrice	3 390 225	27,19 €	25,69 €

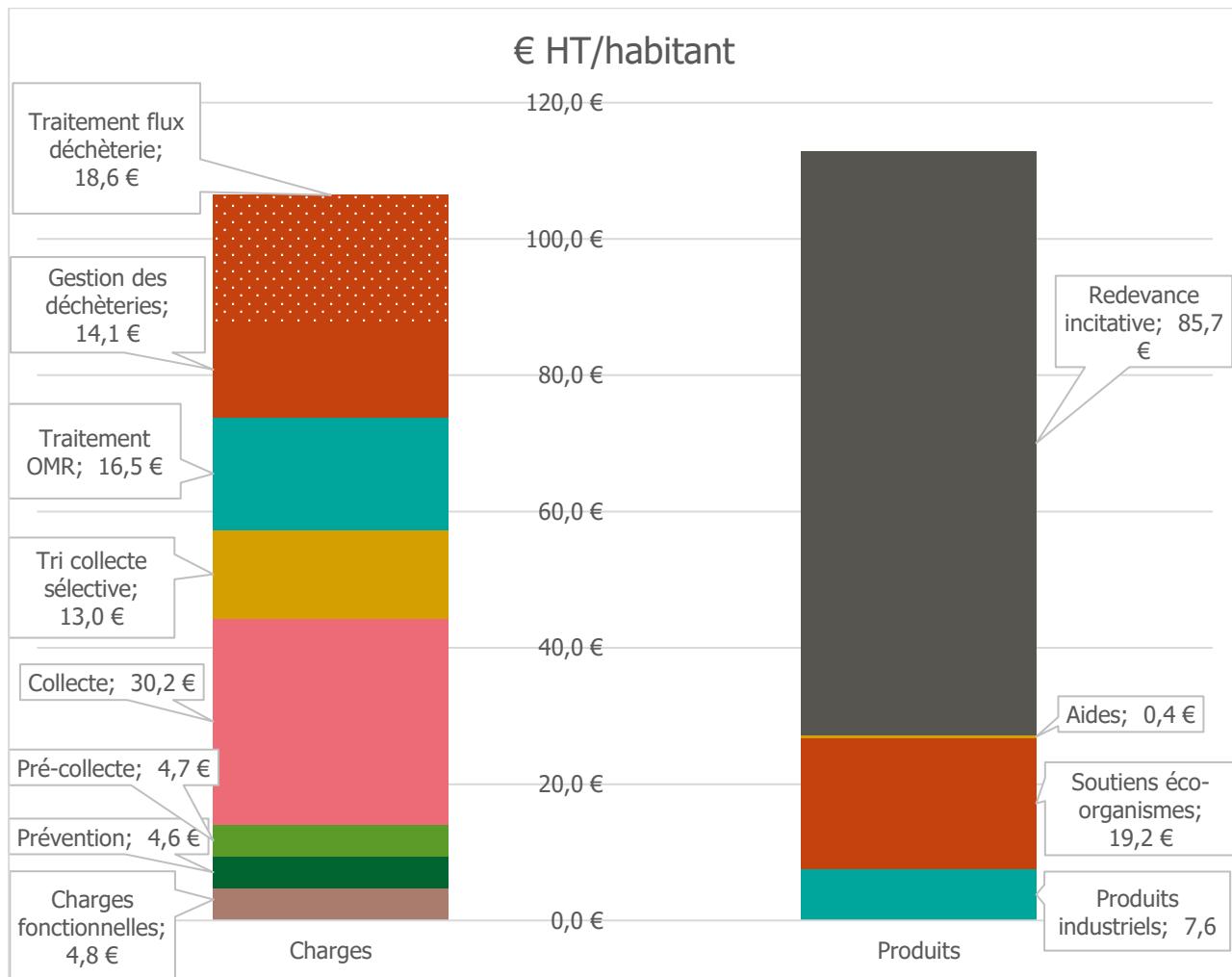
Entre 2023 et 2024, on constate une hausse de l'ensemble de produits du service. Celle-ci est principalement due à la hausse des produits de la vente des matériaux et des soutiens des éco-organismes.



Les recettes proviennent principalement des éco-organismes (70%).

2.3.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Le graphique ci-dessous présente la répartition des charges, des produits et du financement du service :



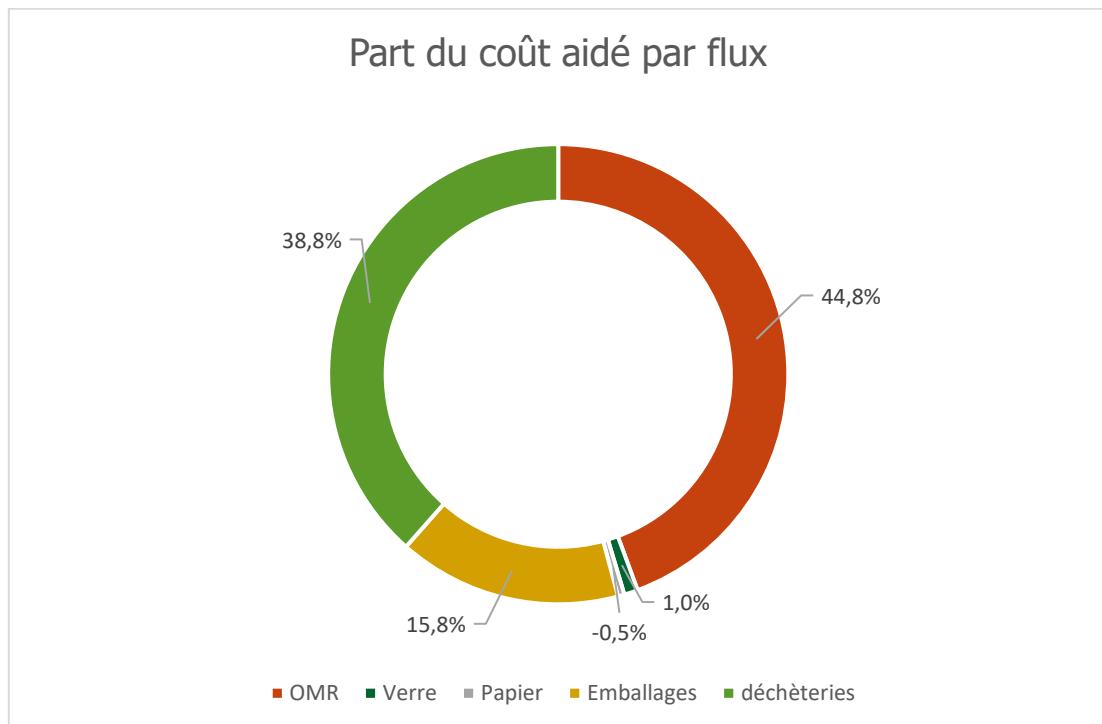
On constate que, selon la méthode d'analyse Compta-coût, les produits permettent de couvrir 27 € HT du coût par habitant. Les produits couvrent plus que la totalité des charges du service. Cela s'explique par l'évolution des tarifs de la redevance incitative pour un retour à l'équilibre du budget du service et à l'anticipation des évolutions à la hausse des coûts de traitement (lien avec les prospectives budgétaires du service et du syndicat mixte de traitement Valor3e).

2.4 Coût des différents flux de déchets

2.4.1 La part relative des flux dans le coût du service public

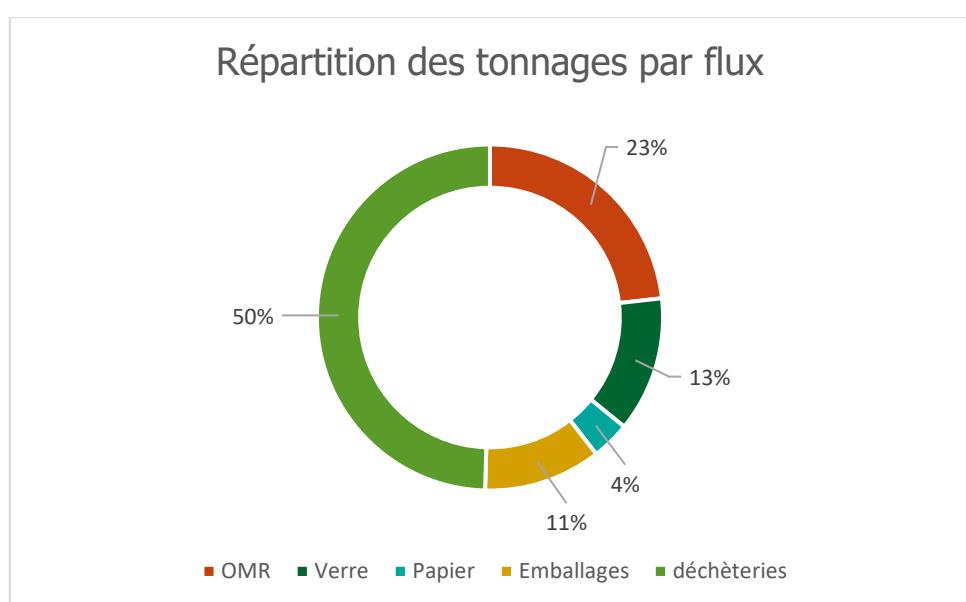
La part du coût aidé par flux de déchets est présentée :

Flux	OMR	Verre	Papier	Emballage	Déchèteries	Total
Coût aidé k€ HT	4 427	96	-45	1 565	3 838	9 881



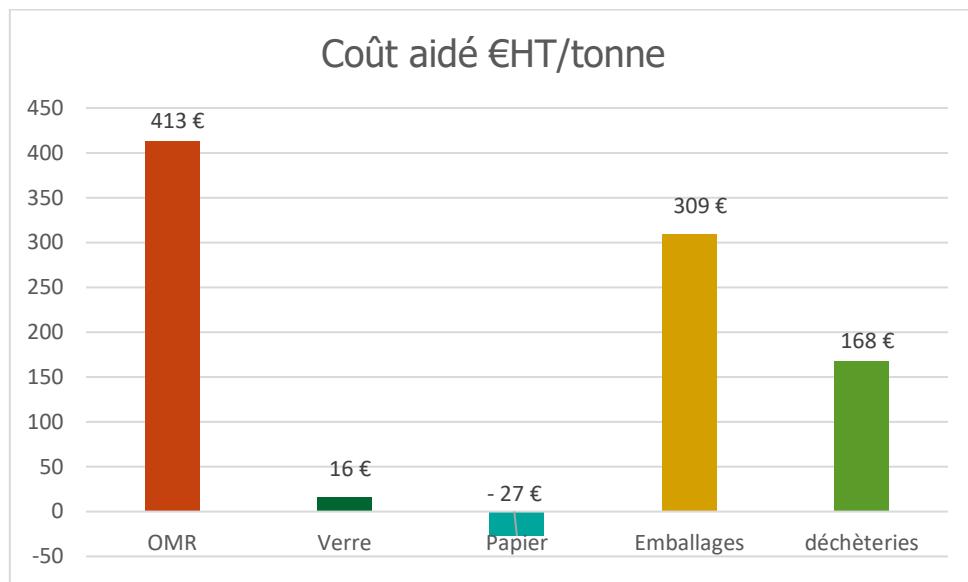
Les flux dont le coût est le plus élevé sont les ordures ménagères et les déchèteries.

Il est intéressant de rapprocher le coût du service des quantités de déchets collectés.



On constate que les ordures ménagères, qui représentent 44,8% des coûts, représentent 23 % des tonnages. Et qu'à l'inverse, les déchets issus des déchèteries, qui représentent 38,8 % des coûts, représentent 50 % des tonnages.

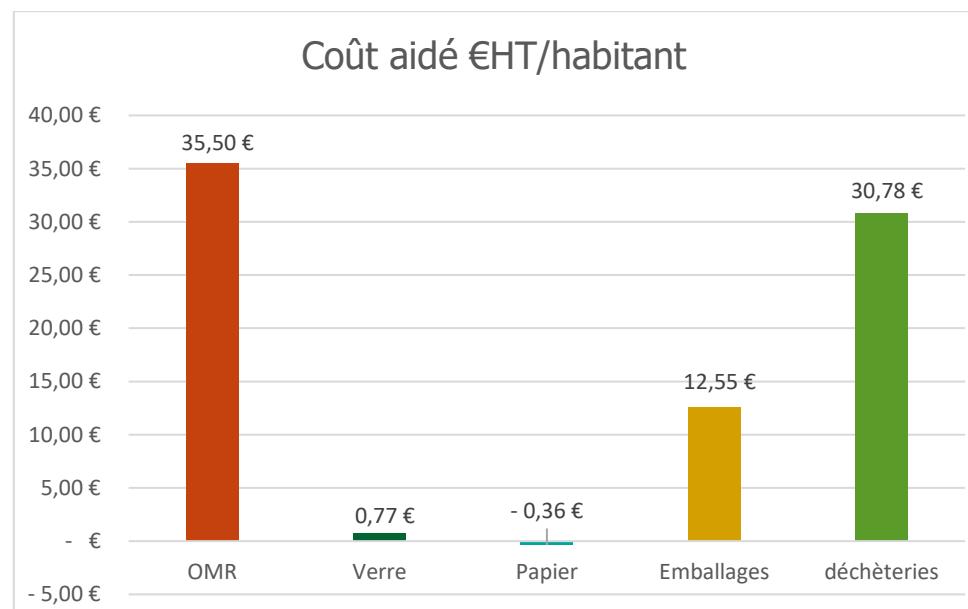
2.4.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne



Le coût à la tonne le plus important est pour le flux ordures ménagères. Le coût aidé augmente pour le flux emballages car les tonnages ont augmenté en 2024.

Le flux ordures ménagères reste le flux avec un coût important à la tonne et à l'habitant car il n'est pas compensé par des recettes et que le tonnage collecté est faible.

Les emballages représentent un coût à la tonne important mais un coût à l'habitant faible du fait des faibles tonnages au regard des autres flux.

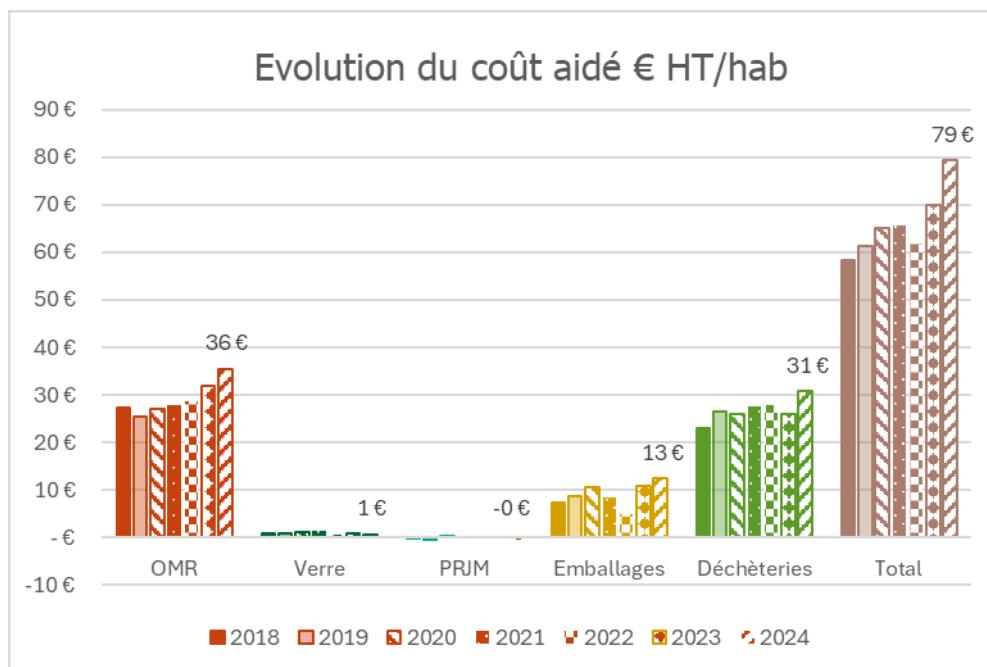


Le tableau ci-dessous compare les résultats de Mauges Communauté à l'ensemble des territoires nationaux de même typologie (mixte à dominante rurale) :

	OMR	Verre	Papier	Emballages	Déchèterie	Autres	Total
Coût aidé Mauges Communauté € HT/hab.	35,50	0,77	-0,36	12,55	30,78	-	79,24
Référentiel national € HT/hab. (données référentiel 2022)	56,46	1,62		9,45	33,50	-	102,59

Le coût aidé du service de Mauges Communauté est inférieur au référentiel national.

Le graphique ci-dessous permet de comparer le coût aidé en € HT/habitant de 2018 à 2024 :



On constate une augmentation du coût aidé à l'habitant pour les flux ordures ménagères. En effet, malgré une baisse continue des tonnages, le prix unitaire de traitement augmente. Pour le flux emballages, la hausse du coût aidé à l'habitant est due à l'augmentation des tonnages et des charges unitaires de traitement. Celui des déchèteries augmente en raison principalement de la hausse des charges de gestion des sites (nouveau marché).

Le coût aidé total augmente mais reste très faible par rapport aux autres collectivités de même typologie.

Liste des annexes

Annexe n°1 : Revue de presse sur les actions de prévention et de gestion des déchets

Annexe n°2: Jours et heures d'ouverture des déchèteries

Annexe n°3: Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Annexe n°1: Revue de presse sur les actions de prévention et de gestion des déchets

Orée d'Anjou - Deux chantiers collectifs de broyage à venir

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, samedi 27 janvier 2024, 317 mots

Samedi 20 janvier, à l'initiative de l'association L'Arbre Bleu, habitants et professionnels étaient invités à échanger autour du compostage. Le temps a été partagé entre jeux, atelier et visite de sites dans la commune. La dizaine de personnes présentes a pu échanger avec un couple qui dispose d'un composteur qu'il partage avec les voisins et avec Frédéric Macé, chef de la restauration scolaire à Champtoceaux. Sensibilisation et accompagnement autour du compost et de la réduction des déchets seront encore au cœur des prochains ateliers qui seront proposés à Orée d'Anjou.

Mauges Communauté, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Anjou et les associations de broyage du territoire proposent des opérations broyage. Du lundi 12 février au samedi 16 mars, L'Arbre bleu organisera des chantiers collectifs de broyage dans les champs et les prés des agriculteurs qui acceptent de mettre à disposition les taillages de haies (principalement frêne, aulne, chêne, peuplier). Ces chantiers permettent aux agriculteurs d'éviter de traiter leurs déchets verts, ou de les brûler sur leur terrain. C'est aussi, pour les particuliers, l'occasion de soutenir des initiatives locales et de profiter de tarifs préférentiels pour le broyat made in Orée-d'Anjou. Le broyat s'utilise comme paillage : dans le potager ou au pied des arbres et arbustes, il permet de protéger et d'enrichir le sol, pour une meilleure croissance des plantes. Dans le composteur, le broyat de végétaux peut être amené comme matière sèche, il sert de régulateur d'humidité et structure le compost. Il permet d'obtenir un compost plus homogène, plus fin et de meilleure qualité.

Deux rendez-vous à noter pour participer à un chantier collectif de broyage :

- Lundi 12 février de 9 h 30 à 12 h 30, sur le parking du cimetière, à Saint-Laurent-des-Autels

- Samedi 9 mars de 9 h 30 à 12 h 30, sur le parking du complexe du Plessis Curé, à Liré.

Inscriptions et renseignements : elise@arbrebleu.fr ou 07 63 09 56 09.



Les participants ont découvert les composteurs samedi dernier. © CO

ORÉE-D'ANJOU

Mise à disposition de composteurs : gros succès

Depuis 1^{er} janvier 2024, le tri à domicile des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux) est devenu obligatoire pour les particuliers et professionnels. Mauges Communauté accompagne les habitants du territoire dans ce changement.

Mercredi après-midi, des permanences étaient assurées à la MCL de Drain afin que chacun puisse récupérer son composteur. 123 personnes étaient inscrites. Les permanences de retrait de composteurs sont actuellement complètes, certains sont désormais sur liste d'attente : le service déchets reviendra prochainement vers eux pour proposer de nouvelles dates de retrait.

Avant de remettre les composteurs, Mathilde Besnard et Lise Frouin en ont expliqué la mise en place et la gestion. Elles ont précisé l'endroit où l'installer, de préférence sur une pelouse. À partir d'un quiz, le public

a découvert ce qu'on y déposait : les déchets verts bien sûr, mais aussi les mouchoirs en papier, les filtres à café, les œufs, les feuilles sèches, les épluchures... En revanche, il ne faut pas y déposer la tonte de pelouse ou les cendres de bois. Le composteur idéal comporte, à parts égales, des biodéchets et des matières sèches (carton brun sans encre et feuilles mortes) qui recouvrent les restes alimentaires. Il ne faut pas oublier de bien mélanger à chaque apport.

Mauges Communauté met à disposition des foyers qui le souhaitent un composteur de 345 litres, moyennant une participation unique et définitive de 15 €, facturée sur la prochaine facture de redevance incitative. Chacun doit signer la convention de mise à disposition du composteur et suivre les instructions données par Mauges Communauté pour son uti-



Mathilde et Lise ont expliqué la gestion du composteur © CO

lisation. Le composteur est livré démonté, il tient dans le coffre d'une petite voiture ou bien debout, entre les sièges avant et arrière.

Pour plus de renseignements, consulter le site de Mauges Communauté.

Cholet - Douze opérations de broyage des végétaux

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, jeudi 8 février 2024, 175 mots

Et si on broyait les végétaux pour les réutiliser dans nos jardins ? Pour inciter les habitants des Mauges à diminuer les dépôts de végétaux en déchèterie, Mauges Communauté, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire-Anjou et les associations de broyage du territoire proposent des opérations gratuites, du lundi 12 février au samedi 16 mars.

Une fois les végétaux broyés, les bénéficiaires pourront repartir avec le broyat pour le réutiliser dans leur jardin, leur compost et leurs parterres. Au total, douze opérations sont planifiées dans les six communes nouvelles. Les lieux et dates sont à retrouver sur le site de Mauges Communauté.

Dans le cadre de son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, l'Agglo s'est fixé l'objectif de « diminuer de 50 % les tonnages de végétaux déposés par les habitants en déchèterie entre 2019 et 2025 », rappelle la collectivité dans un communiqué.

Renseignements : CPIE Loire-Anjou, au 02 41 71 77 30, ou service déchets de Mauges Communauté, au 02 41 71 77 55.



Du lundi 12 février au samedi 16 mars, douze opérations de broyage sont organisées dans les Mauges. © Mauges Communauté

Beaupréau-en-Mauges - Biodéchets : des aides étendues

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, jeudi 22 février 2024, 385 mots

Pour valoriser davantage de restes alimentaires, les élus ont étendu les aides « à tout professionnel public ou privé produisant des biodéchets ».

La loi anti-gaspillage impose depuis le 1^{er} janvier la généralisation du tri à la source des biodéchets. Pour inciter les habitants à valoriser leurs restes alimentaires, Mauges Communauté fournit déjà aux particuliers des composteurs individuels et des lombricomposteurs, moyennant une participation de 15 € pour les premiers et 10 € pour les seconds, fournis avec les vers à fumier.

Pour ceux préférant se regrouper pour créer dans leur quartier un lieu de compostage partagé, la collectivité accompagne sa mise en place et fournit le matériel nécessaire (composteurs, grille anti-rongeur et outil de brassage). « Remplacement des pièces et suivi jusqu'à l'autonomie du site » font également partie du package.

La production de biodéchets doit dépasser celle d'un ménage »

Gilles Piton

Vice-président de Mauges Communauté en charge des déchets

Lors du conseil de décembre, le dispositif a été étendu aux professionnels des métiers de bouche et de la restauration commerciale et collective.

« Cela excluait les autres professionnels produisant des déchets alimentaires : les campings, gîtes, entreprises notamment », a expliqué la délibération défendue mercredi soir par Gilles Piton, vice-président en charge des déchets.

Ces professionnels, « publics ou privés », sont désormais tous concernés par le dispositif. Mais seulement si « l'utilisation d'un composteur individuel de 345 litres n'est pas adaptée car la production dépasse celle d'un ménage. »

Pour rappel, l'aide communautaire comprend une étude de faisabilité, 25 % du montant HT du matériel mis à disposition et 25 % du montant TTC de l'accompagnement par un professionnel pour former ses équipes au compostage pendant la première année du projet, sur présentation d'une facture et plafonnée à 750 €.

En contrepartie, le professionnel devra s'engager à avoir des espaces verts adaptés et une source de broyat sur place (ou s'en procurer). Du personnel devra être dédié pour l'usage de ce composteur, sachant que la collectivité estime qu'il nécessitera 30 minutes par jour en moyenne, plus des temps ponctuels de brassage et de récupération du compost.

L'accompagnement technique par un professionnel du compostage devra être aussi mis en œuvre par l'entreprise qui aura, bien entendu, la charge de réemployer le compost produit sur site

Fabien LEDUC

LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT

Jardinage au naturel pour les CM2

Béatrice Abéard, cheffe d'établissement à l'école Saint-Christophe, et titulaire de la classe de CM2, a inscrit ses élèves au projet Je réduis mes déchets en jardinant au naturel.

Mathilde Tafikaharison du Centre permanent d'initiative environnement (CPIE) Loire Anjou est chargée de cette animation, financée par le service déchets de Mauges Communauté.

Cet apprentissage de jardiner au naturel passe par plusieurs étapes. Mardi 20 février, sur les conseils de Mathilde Tafikaharison, les enfants ont nettoyé les bacs et préparé le compost pour les semis (radis fèves, petits pois oignons).

« Pour les prochaines étapes nous étudierons le cycle de la vie de la plante, la récupération et la réutilisation des produits du jardin, la biodiversité et enfin la conservation des fruits et légumes », précise la responsable.

L'actualité de l'école Saint-Christophe ce sont aussi les journées



Les enfants attentifs aux conseils de l'animatrice du CPIE

PHOTO. CO

portes ouvertes pour les maternelles, vendredi 15 et samedi 16 mars. Le loto, abandonné, depuis la crise sanitaire, revient à la salle de la Charmille, dimanche 17 mars, à 13 h 30.

Animation jardinage au naturel 24 février 2024 – Courrier de l'Ouest

Jallais - Un peu plus d'une semaine avant sa mise en service officielle, mardi 2 avril, la nouvelle déchèterie...

Quotidien Ouest-France, lundi 25 mars 2024, 160 mots

Un peu plus d'une semaine avant sa mise en service officielle, mardi 2 avril, la nouvelle déchèterie de Jallais, zone de la Pierre-Blanche, ouvrira, samedi, pour faire découvrir au public le fonctionnement de cette structure flambant neuve.

Toute la journée, démonstrations, ateliers, jeux, visites guidées et théâtre d'impro ont permis à plus de 200 visiteurs de mieux comprendre les filières de tri. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de préparer les dépôts chez soi selon les types de déchets, pour les déposer aux endroits adéquats.

« **En cas de doute, il ne faudra pas hésiter à se renseigner auprès des agents présents sur site, pour savoir où les déposer** », invite Lucie Chevrollier, responsable du service gestion des déchets à Mauges Communauté. Les agents ont aussi incité à privilégier le recyclage et le réemploi, auprès des partenaires que sont l'Écocyclerie des Mauges, le Repair café avec l'association l'Échappée verte, et la matériauthèque.



Les intervenants de Mauges Communauté ont présenté les bonnes pratiques pour déposer ses déchets. © Ouest-France

Saint-Laurent-de-la-Plaine - Partager un composteur dans son quartier

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, vendredi 29 mars 2024, 291 mots

L'idée

Des composteurs mis gratuitement à la disposition des habitants d'un quartier, et gérés par eux, Mauges Communauté en a déjà installé une cinquantaine. « **Alors pourquoi pas à Saint-Laurent-de-la-Plaine** », suggère Guy Caillault, conseillé délégué. Mardi soir, Lucie Chevrollier, responsable du service gestion des déchets à l'Agglo, et Jérôme Jamin, expert en compostage de la société Label verte, ont détaillé les modalités de ce projet.

Faire une demande

« **Depuis cette année, chacun doit avoir une solution pour trier et valoriser ses déchets organiques** », rappellent les intervenants. Si en milieu rural, cette opération est plus facile qu'en ville, la mise en service de composteurs collectifs dans les bourgs a fait la preuve de son efficacité.

Les habitants qui souhaitent l'installation d'un composteur collectif sont invités à en faire la demande auprès de Mauges Communauté. Après une étude de faisabilité, Jérôme Jamin viendra encourager les personnes intéressées à se mobiliser. « **Car c'est vous qui assurerez, de façon autonome, le bon fonctionnement du composteur** », précise-t-il.

Procédé à respecter

Ces bacs de 600 litres et la réserve de matière sèche sont accessibles à tout moment, grâce à un cadenas à code. On peut y déposer épluchures de fruits et légumes, filtre et marc de café, coquilles d'œuf pilées, boîtes à œufs et rouleaux de papier toilette découpés en morceaux, papier journal, fleurs fanées...

« **Mais attention, composter correctement a ses exigences**, prévient l'expert. **Il faut enfouir ses déchets, les recouvrir de matières sèches telles que feuilles mortes ou broyat, et aérer le tout chaque semaine.** » Il assure la mise en service et le suivi. Le compost réalisé est ensuite distribué aux habitants du quartier.

Contact : service déchets de Mauges Communauté, au 02 41 71 77 55.



Jérôme Jamin met en place et explique le composteur partagé. © DR

Beaupréau-en-Mauges - Zéro déchet : qui veut participer à la création d'un jeu ?

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, lundi 8 avril 2024, 197 mots

Ces dernières années, l'association Zéro déchet (ZD) en Mauges a développé son activité broyage, qui correspond à un réel besoin. Une centaine d'habitants utilisent son broyeur à végétaux, évitant l'apport en déchèterie de plusieurs centaines de mètres cubes de branchages.

L'association promeut la démarche zéro déchet sous toutes ses formes, et invite les habitants à en prendre conscience dès leurs achats. « **La tâche est importante et la mobilisation ne doit pas cesser. C'est la raison pour laquelle ZD en Mauges a répondu à un appel à projets de Mauges Communauté**, explique le bénévole Gérard Grellier. **Il s'agit d'initiatives en lien avec la transition énergétique.** »

Le but est de proposer une approche ludique. Avec l'aide d'une illustratrice créatrice, l'association invite les personnes intéressées à participer à la création d'un jeu autour du zéro déchet. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues : esprits créatifs, joueurs, bricoleurs, dessinateurs ou simples personnes motivées sensibles au zéro déchet.

Samedi 13 avril, de 10 h à 12 h, à la salle des Comités, rue Notre-Dame, à Beaupréau. Site : zdenmauges.fr



L'association Zéro déchet propose une rencontre, samedi 13 avril au matin, pour réfléchir à la création d'un jeu. © Ouest-France

Valanjou - De la branche au compost, du compost au jardin

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, mercredi 10 avril 2024, 195 mots

Le collectif Végéterie a été créé par un groupe d'habitants de Valanjou, dans le but de valoriser les déchets verts. Samedi 30 mars, une première opération gratuite de broyage en continu a eu lieu à la déchèterie. Les bénévoles au complet ont accueilli les visiteurs pour une démonstration, aidant au chargement déchargeement des branches. Leur message : faire comprendre la valeur du compostage pour le jardin, et inciter à faire son broyage.

Les 10 m³ apportés par les particuliers (osier, saule, prunier, laurier et frêne) sont vite repartis en copeaux à déposer aux pieds des framboisiers, rosiers et arbres, ou dans les allées des jardins.

Le broyeur thermique utilisé permet de passer des branches jusqu'à 12 cm de diamètre, avec une capacité de 2 à 3 m³ de broyat à l'heure. Cette opération est soutenue par Mauges Communauté. Des rendez-vous sont fixés à l'aire de dépôt, route de Thouarcé, les samedis 13, 20 et 27 avril, pour la collecte des branchages et le broyage de 14 h à 17 h.

Une réunion publique d'information sur le sujet est aussi proposée.

Mardi 16 avril, à 19 h, en mairie annexe de Valanjou.



Le travail avec le broyeur. © Ouest-France

Les jeunes s'engagent pour ramasser les déchets

Les élus du conseil municipal des jeunes (CMJ) ont appelé tous les volontaires à venir les rejoindre, samedi 13 avril, pour une matinée de ramassage des déchets. Plus de 60 personnes, enfants et adultes ont répondu présent. « *Le CMJ a à cœur de préserver la nature et d'agir pour rendre*

meilleur leur environnement proche. Ils ont donc réfléchi durant les séances du conseil à un projet inscrit dans plusieurs de leurs propositions de campagne », précise Chantal Gourdon, adjointe territoriale.

Les volontaires, répartis en cinq groupes, ont ramassé les déchets dans le

bourg accompagnés par trois élus, Chantal Gourdon, Jean-Michel Coiffard et Marina Saudrea, et un conseiller consultatif, Jonas Boisdon, et de nombreux parents volontaires.

Ce ramassage des déchets était soutenu par Mauges Communauté.

Presque 50 kg de déchets ont été amassés : 7 kg pour le sac jaune, 8 kg pour le verre et 34 kg pour le sac noir. Un temps convivial a clos cette initiative autour d'une collation offerte par la municipalité.

Le CMJ organise par ailleurs une visite de l'usine de transformation des déchets à Bourgneuf-en-Mauges, vendredi 26 avril. La visite sera commentée par une animatrice prévention déchets de Mauges Communauté. Mercredi 8 mai : Les jeunes élus participeront également à la commémoration de l'Armistice, mercredi 8 mai. Le prochain conseil municipal du CMJ aura lieu le 1^{er} juin.



À l'initiative du CMJ, samedi, plus d'une soixantaine personnes ont participé aux ramassages des déchets.

PHOTO : CO

Opération ramassage de déchets – 16 avril 2024 – Courrier de l'Ouest

Chemillé-en-Anjou - Un partenariat contre les déchets abandonnés

Quotidien Ouest-France, [ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr), lundi 29 avril 2024, 175 mots

Lors du conseil municipal d'avril, jeudi, Justine Bazantay, adjointe à la communication, a présenté une délibération par laquelle Chemillé-en-Anjou s'associe à l'Agglo pour répondre à l'appel d'offres "déchets diffus abandonnés" de Citéo.

Citéo est une entreprise créée et financée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution, pour réduire l'impact de leurs emballages par des solutions de réduction, de tri et de recyclage.

« **Citéo propose d'intervenir dans le cadre d'une convention avec les collectivités en charge de la salubrité publique, pour lutter contre les déchets d'emballage abandonnés de manière éparses dans la nature ou dans les rues**, explique l'adjointe. La convention porte sur le diagnostic, la prévention et le nettoyement curatif. Mauges Communauté a proposé de former un groupement des communes intéressées, d'en assurer le pilotage et de prendre en charge des actions de communication et de prévention à l'échelle de ce groupement. » La convention couvre la période 2024-2025, renouvelable une fois pour trois ans.



Un constat hélas pas isolé, en bordure de la RD 160. © Ouest-France

Orée d'Anjou - Le collège Georges-Pompidou engagé dans une démarche de développement durable

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, vendredi 31 mai 2024, 241 mots

Dans le cadre d'une démarche environnementale menée par l'ensemble de la communauté éducative, le collège Georges-Pompidou a reçu la labellisation « Établissements en démarche de développement durable » (E3D).

Mercredi 29 mai, Mathilde Besnard, animatrice au service déchets de Mauges communauté, est intervenue devant les écodélégués de toutes les classes impliquées. Les jeunes se sont montrés très mobilisés et très actifs. La participation aux débats était riche de réflexions positives de la part des jeunes qui ont appris de nombreuses choses face à la production quotidienne de déchets ménagers.

Actuellement, toute une série d'actions sont menées dans l'établissement. Un écopâtrage a été mis en place pour la tonte des espaces verts. Côté restauration, un challenge est proposé aux collégiens pour diminuer les restes dans les assiettes. Enfin, un compostage permet de valoriser les déchets alimentaires. Chaque salle de cours est équipée de plusieurs poubelles afin de trier les papiers, les crayons, et autres débris. Des poubelles jaunes seront installées dans la cour et des poules devraient arriver à l'automne. Sur la chaîne interne au collège, « Télé Pompidou », des informations et des conseils sont diffusés régulièrement.

Une seconde rencontre est prévue avec Mathilde Besnard sur le recyclage des vêtements. Des visites de la déchetterie et de l'écocyclerie seront proposées aux jeunes grâce à un soutien de Mauges communauté. Contact collège : 02 40 83 52 27.



Mercredi 29 mai, les écodélégués se sont réunis avec Mathilde Besnard, animatrice de Mauges communauté. © CO

Sèvremoine - Encore des mégots par centaines dans les rues !

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, samedi 29 juin 2024, 202 mots

Pour leur dernier jour de cours, jeudi, six classes de 5^e du collège Jean-Bosco, à Saint-Macaire-en-Mauges, ont fait un pique-nique zéro déchet à midi, avant du *plogging* : une marche écologique pour ramasser les détritus. 173 élèves, équipés de gants, pinces et sacs-poubelles, étaient répartis sur six trajets de 5-6 km, pour deux heures les yeux au sol dans les rues, places ou esplanades.

« Les jeunes ont été très étonnés par le nombre de mégots devant un commerce, les écoles, et même sous des fenêtres de particuliers », souligne Christine Larribéau, enseignante. « Un seul mégot peut polluer 500 litres d'eau », rappelle Véronique Maltaverne, coordinatrice des 5^e.

Il faudrait sûrement installé des cendriers publics, ou que les fumeurs s'équipent d'un cendrier de poche. Beaucoup d'emballages papier ou plastique ont aussi été ramassés, et même un enjoliveur.

Cette collecte fait suite à une sensibilisation développée tout au long de l'année avec des agents de Mauges Communauté, venus au collège pour des ateliers ludiques et instructifs sur la gestion et la limitation des déchets : fabrication d'éponges avec des chaussettes usagées, invitation à acheter en vrac, etc.



Les sacs de détritus seront récupérés par des agents municipaux et emmenés en déchèterie. © Ouest-France

Cholet - Enveloppe de 400 000 € pour la transition écologique

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, vendredi 20 septembre 2024, 193 mots

Mauges Communauté poursuit ses engagements en faveur de la transition écologique. Après un premier appel à projets lancé en 2022, l'Agglo continue de soutenir financièrement les initiatives citoyennes portées par des associations, des établissements scolaires ou des chambres consulaires.

L'an passé, 34 projets écologiques, retenus par Mauges Communauté, avaient bénéficié d'un financement global de 372 840 €. Pour la période 2025-2026, les élus, réunis en conseil mercredi 18 septembre, ont voté le lancement du nouvel appel à projets doté d'une enveloppe de 400 000 €.

Les initiatives retenues devront avoir un lien avec les thématiques suivantes : mobilités, réemploi, énergie, biodéchets, événementiel, climat et eau.

Les élus ont également décidé de prolonger l'appel à projets visant à restaurer le patrimoine mobilier local. Avec une enveloppe globale de 50 000 €, l'Agglo souhaite soutenir financièrement des actions de restauration d'objets mobiliers protégés des Mauges. Le montant de l'aide est plafonné à 5 000 € par dossier retenu.

Pour le moment, seuls deux dossiers ont été déposés. Les élus ont décidé de prolonger l'opération jusqu'au 29 novembre 2024.



Le Repair café de Beaupréau avait répondu au premier appel à projets pour développer des ateliers couture et de réparation de vélos. © Archives Ouest-France

Jallais - Des bacs collectifs expérimentaux

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, mardi 22 octobre 2024, 264 mots

Afin d'essayer de remédier à l'encombrement de la voie publique par les sacs jaunes, parfois posés de manière incivique, et faciliter la collecte dans certaines zones étroites, les élus de Mauges Communauté ont souhaité lancer une expérimentation d'un nouveau système consistant en bacs collectifs.

À Jallais, deux bacs de grande capacité ont été installés dans l'impasse le long de la maison de l'enfance menant à l'école Saint-François d'Assise et à la Maison familiale. Ces bacs permettant de collecter les déchets de plusieurs foyers sont réservés, à titre expérimental, exclusivement aux habitants des rues Charles Turpin de Crissé et du Pont Piau.

Afin d'en expliquer le fonctionnement, un agent du service déchets est passé chez chaque riverain et a distribué un sac cabas pour faciliter le transport des emballages jusqu'aux bacs collectifs dédiés.

Pour ce quartier, la dernière collecte des sacs jaunes sera effectuée vendredi 25 octobre. À partir du 1^{er} novembre, les riverains devront se munir de leur carte d'accès au service déchets, qui permet d'ouvrir les bacs collectifs. Le dépôt des emballages vides se fera en vrac, et donc sans sac jaune, directement dans le bac collectif. Le nombre d'ouvertures du bac est illimité et sans facturation supplémentaire et n'aura aucune incidence sur le nombre de passage en déchèteries.

Interrogés, quelques riverains ont salué cette initiative qui permettra de limiter les sacs jaunes et les déchets qui s'en échappent sur les trottoirs, tout en regrettant la petite taille du sac fourni qui nécessitera plusieurs allers-retours aux bacs collectifs.



Deux agentes du service déchets ont fait le tour du quartier. © CO

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, vendredi 22 novembre 2024, 274 mots

Mauges Communauté va installer des contenants dans sept déchèteries du territoire afin de favoriser le recyclage des moules, huîtres, palourdes...

À l'approche des fêtes, Mauges Communauté annonce que, comme depuis plusieurs années, des contenants spécifiques seront installés du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025 dans sept déchèteries du territoire, pour faciliter le dépôt des coquilles de moules, huîtres, Saint-Jacques, palourdes, bulots, bigorneaux, couteaux et pétонcles,

- **A Beaupréau-en-Mauges** : ZA Dyna Ouest à Beaupréau et ZA La Pierre-Blanche, 380, rue Andréas-Zeffner à Jallais
- **A Chemillé-en-Anjou** : au lieu-dit La Haute Brosse à Melay
- **A Mauges-sur-Loire** : au lieu-dit Le Petit Lapin à Montjean-sur-Loire
- **A Montrevault-sur-Evre** : ZI La Paganne à Saint-Pierre-Montlimart
- **A Orée-d'Anjou** : ZA Le Pâtis à Saint-Laurent-des-Autels
- **A Sèvremoine** : au lieu-dit Le Bois Girard à Saint-Macaire-en-Mauges

Du complément alimentaire pour les élevages de volailles

« Les rince-doigts, carapaces de crabes, têtes de langoustines, crevettes, restes de mollusques, citrons, serviettes en papier... qui accompagnent souvent la dégustation des fruits de mer sont refusés dans les bennes et doivent être jetés avec les ordures ménagères. Les sacs en plastique quant à eux doivent être déposés avec les emballages dans le bac ou les sacs jaunes », précise la collectivité

Les coquilles collectées seront broyées et serviront de complément alimentaire pour les élevages de volailles et d'amendement de qualité pour l'agriculture et le jardin si elles sont mélées à du compost.

Renseignements : Service déchets de Mauges Communauté, Tél. 02 41 71 77 55, service-dechets@maugescommunaute.fr



Coquilles de moules, huîtres, Saint-Jacques, palourdes, bigorneaux, bulots, couteaux et pétонcles seront broyées et serviront de complément alimentaire pour les élevages de volailles ou d'amendement pour l'agriculture et le jardin.

© Archives CO – Alexandre BLAISE

Roussay - Du compostage mutualisé sous l'égide de l'Agglo

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, mercredi 4 décembre 2024, 221 mots

« **Label verte est missionné par Mauges Communauté pour accompagner et suivre les projets de compostage partagé** », annonce Jérôme Jamin lors de l'installation d'un nouveau site, à Roussay.

Les bacs – une réserve de broyat et un composteur – sont installés devant la bibliothèque, place du Souvenir, pour apporter une solution aux foyers en maison ou appartement n'ayant pas d'extérieur, ou ne souhaitant pas d'installation personnelle. Pour rappel, un habitant produit environ 40 kg de déchets dégradables par an, contenant 80 % d'eau.

C'est gratuit et du matériel est mis à disposition pour le brassage du compost. Les bacs sont munis de cadenas, et il faut donc impérativement joindre le technicien pour y avoir accès et connaître les bonnes pratiques. « **Par exemple, les sacs dits biodégradables ne doivent pas être mis dans le compost car ils restent tout de même des particules de plastique** », rappelle Jérôme Jamin, qui fera un suivi régulier pendant un an, puis sur demande.

À Sèvremoine, c'est la septième installation de ce type. Les utilisateurs peuvent récupérer du compost quand il est mûr, ou celui-ci est utilisé dans les massifs et espaces verts de la commune.

Contact : 07 57 81 00 06 ; courriel à : jerome.jamin@labelverte.fr



Sabrina Guimbretière, maire déléguée de Roussay, est venue rencontrer Jérôme Jamin et a assisté à la mise en place du nouveau service. © Ouest-France

Annexe n°2: jours et heures d'ouverture des déchèteries

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Commune de BEAUPREAU-EN-MAUGES	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Beaupréau - ZI Dyna Ouest	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30
Jallais - ZA La Pierre Blanche	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	<i>Fermée</i>	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30
Gesté - Le Moulin à Trêfles	9h-12h	<i>Fermée</i>	14h-17h	<i>Fermée</i>	14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Commune d'OREE D'ANJOU						
Saint Laurent des Autels - ZA le Pâtis	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	9h-17h30
Commune de CHEMILLÉ-EN-ANJOU						
Melay - La Haute Brosse	9h-12h30 et 14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	9h-12h30 et 14h-17h45
La Jumellière - ZA La Mocquetterie	14h-17h	<i>Fermée</i>	14h-17h	<i>Fermée</i>	9h-12h	14h-17h
Valanjou - Les Croix Baults	9h-12h	<i>Fermée</i>	9h-12h	<i>Fermée</i>	14h-17h	9h-12h
Commune de MONTREVAULT-SUR-EVRE						
Saint Pierre Montlimart - ZI La Paganne	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	<i>Fermée</i>	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30
Commune de MAUGES-SUR-LOIRE						
Montjean sur Loire - Le Petit Lapin	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30
Bourgneuf en Mauges – La Boiverie	9h-12h	<i>Fermée</i>	14h-17h	<i>Fermée</i>	14h-17h	9h-12h
Saint Florent le Vieil – ZA Ribotte	14h-17h	<i>Fermée</i>	9h-12h	<i>Fermée</i>	9h-12h	9h-12h et 14h-17h
Commune de SEVREMOINE						
St Macaire en Mauges - Le Bois Girard	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30
St Germain sur Moine - Le Haut Fief	9h-12h et 14h-17h30	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30
Le Longeron - Route de St Aubin	14h-17h30	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30
Torfou - rue du Lieutenant Bouvier "Eco-point"	14h-17h30	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	9h-12h
Roussay - Route de la Romagne "Eco-point"	9h-12h	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h-17h30

Annexe n°3: Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Mois	Végétaux	Gravats	Tout-Venant	Bois Brut	Bois traité	Carton	Plastique Durs	Polystyrène	Amiante	DEA	D3E + tubes et lampes	Coquilles	Ferraille	ABJ	ASL	Réemploi	DDS	Huile de vidange	Piles	Total
Beaupréau	743,51	373,18	632,64	0,00	258,12	139,63	9,24	1,39	51,52	379,08	112,02	2,90	47,76	3,20	9,33	35,30	29,18	5,58	1,23	2 834,80
Bégrolles	44,78	29,18	58,26	0,00	14,94	6,36	0,98	0,00	0,00	17,10	9,81	0,00	3,30				3,29	1,35	0,12	189,46
Bourgneuf	181,84	83,52	98,48	0,00	66,26	22,14	5,98	0,40	0,00	52,61	24,02	0,00	10,07	0,00	0,00		5,07	0,90		551,29
Ecocyclerie	0,00	22,64	69,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,86	0,00	0,00	0,00	0,00					108,04
Gesté	303,88	191,54	231,64	0,00	110,54	43,31	5,58	0,00	0,00	122,66	37,98	0,00	26,54	0,00	0,00		11,26	2,70		1 087,63
Jallais	34,70	20,60	43,72	0,00	21,04	7,88	2,52	0,00	0,00	14,78	5,72	0,00	2,60					0,63		154,19
Jallais (nouvelle)	424,82	211,52	182,06	33,78	46,00	40,29	2,57	0,00	0,00	139,01	47,37		37,92	1,79	6,80	27,90	17,60	1,89	0,77	1 222,09
La Jumellièrre	107,38	80,00	81,64	0,00	33,96	15,50	3,22	0,00	0,00	56,26	19,71	0,00	9,63	0,00	0,00		7,29	0,90		415,49
La Poitevinière	43,60	16,18	39,20	0,00	18,36	6,28	1,47	0,00	0,00	17,66	6,71	0,00	3,06				2,77	1,35	0,34	156,98
Le Longeron	324,94	173,86	133,88	0,00	72,04	37,32	6,82	0,00	0,00	95,52	30,99	0,00	16,42	0,00	0,00		7,83	0,81	0,52	900,95
Melay	1 368,94	689,98	595,84	0,00	298,28	128,23	16,75	2,00	17,84	371,86	127,18	1,62	99,30	3,97	12,29	30,00	29,56	6,75	2,31	3 802,70
Montjean	713,04	463,32	403,38	0,00	217,88	68,12	17,23	1,03	17,22	217,51	77,08	1,22	44,70	0,88	5,63	28,40	18,06	3,06	1,54	2 299,29
Roussay	43,22	39,02	33,22	0,00	11,06	5,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,26	0,00	0,00	0,00	0,00		0,34			132,73
St Florent	281,38	167,48	220,44	0,00	105,80	47,96	15,26	0,52	0,00	124,91	50,54	0,00	29,97	0,00	0,00	11,40	9,93	2,16	0,55	1 068,29
St Laurent	1 552,14	1 113,28	606,18	18,66	419,66	133,24	13,53	2,17	19,56	455,40	150,63	1,74	135,62	5,65	14,62	39,30	48,35	8,37	2,62	4 740,72
St Pierre	989,27	564,92	376,66	0,00	206,14	83,95	8,92	1,26	17,98	292,03	91,81	1,34	88,16	3,65	11,98	60,50	29,95	4,23	1,31	2 834,07
St Germain	477,80	312,14	365,64	3,32	168,74	82,89	6,89	0,00	0,00	173,66	45,72	0,00	25,40	0,00	0,00	15,50	13,76	4,59	0,68	1 696,73
St Macaire	950,68	637,24	580,38	0,00	280,94	128,98	3,78	1,45	21,92	402,49	121,21	1,18	85,79	3,84	16,71	24,80	37,11	5,13	1,68	3 305,31
Torfou	78,16	58,42	35,36	0,00	11,54	7,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00		0,49		0,20	191,73
Valanjou	134,96	74,00	92,06	0,00	36,04	16,16	2,85	0,00	0,00	46,30	16,10	0,00	10,23	0,00	0,00		6,26		0,45	435,40
Total	8 799,04	5 322,02	4 880,22	55,76	2 397,34	1 021,00	123,56	10,22	146,04	2 978,84	991,09	10,00	676,43	22,98	77,36	273,10	278,10	50,40	14,33	28 127,82

www.maugescommunaute.fr



Service Déchets

1 rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111
Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex
02 41 71 77 55 // service-dechets@maugescommunaute.fr